

Aujourd'hui



A10 SCOOP

Après avoir demystifié le hockey dans *Lance et compte*, Réjean Tremblay decortique maintenant la vraie nature du journalisme dans sa nouvelle série télévisée, *Scoop*.

B1 ONU

Louise Fréchette, diplomate de carrière et sous-ministre aux Affaires extérieures, devient la première femme à accéder au poste d'ambassadeur du Canada à l'ONU.

B4 ÉCONOMIE

La SIAP met fin à l'accord de principe conclu le 14 novembre dernier avec l'Industrie-Alliance, forçant la mise en liquidation de la mutuelle d'assurance les Cooperants.

B12 ISRAËL

Le Conseil de sécurité de l'ONU condamne la décision d'Israël de bannir douze Palestiniens des Territoires occupés et demande à l'Etat hébreu de se désister.



C1 LA MODE

C'est au tour des femmes de s'inspirer du look masculin, mais elles choisiront toujours ce qu'il offre de mieux, en l'adaptant à leurs goûts et à leurs besoins particuliers.

Sommaire

Annonces classées

immobilier	C4 et C5
marchandises	C5
emplois	C5 et C6
automobiles	C6 à C8
propositions d'affaires	B11
Arts et spectacles	
informations	A10 à A12
cine-horaires	A12
tele-horaires	A11
television	A10
Bandes dessinées	C6
Bridge	C8
Décès	C8
Economie	B4 à B11
Editorial	B2
Etes-vous observateur?	C4
Feuilleton	C7
Horoscope	C5
La mode	C1 à C3
Le monde	A8, B12
Loterie — résultats	A4
Mots croisés	C7
«Mot mystère»	C6

Nancy B. obtient le droit de mourir

Elle a souri puis pleuré en apprenant la nouvelle, mais elle est déterminée à être débranchée

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC



Selon l'avocate de Nancy B., Me Anne Lapointe, ce jugement signifie que le fait d'arrêter un traitement ne constitue pas un acte criminel.

Nancy B. pourra mourir en paix.

En vertu de la décision rendue hier par le juge Jacques Dufour, de la Cour supérieure, la jeune femme de 25 ans pourra être débranchée du respirateur artificiel qui la maintient en vie depuis le début de sa maladie, en juin 1989.

Clouée à son lit d'hôpital, à l'Hôtel-Dieu de Québec, par le syndrome Guillain-Barré qui la tient paralysée de la tête aux pieds, Nancy a accueilli avec un large sourire suivi de larmes le jugement agréant à sa demande. C'est son avocate, Me Anne Lapointe, qui lui a appris la nouvelle des hier matin en se rendant à son chevet, suivie de peu par la mère et les deux soeurs de la malade.

Ce jugement comporte un délai d'appel de 30 jours avant qu'il soit possible au médecin traitant de la jeune femme de mettre fin au soutien respiratoire artificiel, mais il ne pourra être appliqué qu'après une nouvelle vérifica-

tion du consentement de la première intéressée. Il permet donc la cessation du traitement, à un moment ultérieur qu'il appartient à Nancy et à son médecin, le docteur Danièle Marceau, de déterminer. Il permet aussi le recours à l'assistance médicale nécessaire «pour que tout se fasse en respectant la dignité de la demanderesse», c'est-à-dire pour éviter que l'opération ne devienne en quelque sorte de la torture.

Pas un acte criminel

Ce jugement de cour a été généralement bien accueilli. On lui accorde surtout le mérite de clarifier les choses. Il est donc fort peu probable que ceux qui ont un intérêt direct dans l'affaire en viennent à interjeter appel.

Ce n'est qu'aujourd'hui, à 11 h, que la direction de l'hôpital et son Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le médecin traitant feront connaître leurs réactions.

«Les médecins vont désormais savoir ce qu'ils peuvent faire et ce qu'ils ne peuvent pas faire. La question centrale était le conflit entre le Code civil et le Code criminel. Le jugement établit que le

fait d'arrêter un traitement ne constitue pas un acte criminel. Il place le médecin à l'abri de tout doute», a commenté Me Lapointe.

Ce jugement, selon l'avocate de Nancy, aura une portée sur l'ensemble de la question de cessation de traitement, mais chaque cas en demeurera un d'espèce. On n'aura cependant pas à se présenter devant le tribunal pour chacun.

«Déterminée dans sa décision»

Me Lapointe soutient que sa cliente, en apprenant la nouvelle, est demeurée «déterminée dans sa décision». Ce que n'aurait pas souhaité le juge Dufour, qui, lors-

VOIR NANCY EN A 2

■ L'Eglise admet qu'on puisse réclamer l'arrêt d'un traitement. Page A 4

■ Le jugement clarifie la situation, estime Augustin Roy. Page A 5

■ Nancy B. «libérée»: l'editorial de Claude Masson. Page B 2

■ Des extraits du jugement du juge Jacques Dufour. Page B 3

Autre victime de la méningite, à Hull

Deux nouveaux cas signalés dans la région de Lanaudière

PIERRE GINGRAS

La méningite a fait une nouvelle victime au Québec, hier, un adulte de 37 ans originaire de Hull, décédé en dépit de l'intervention des médecins. Il s'agit du neuvième décès attribuable à cette maladie au cours des dernières semaines.

D'autre part, le département de santé communautaire de Joliette signalait aussi hier que deux adolescents de 12 et 16 ans avaient contracté la maladie et qu'ils étaient hospitalisés à Maisonneuve-Rosemont, respectivement depuis le 1^{er} et le 5 janvier.

Hier après-midi, l'état du plus jeune patient semblait s'améliorer pendant que le second demeurerait toujours sous observation. En fin de journée, le centre hospitalier s'est abstenu de donner des informations supplémentaires en raison du refus des parents.

Pour sa part, le DSC avait pu entrer en communication avec une centaine de personnes qui avaient eu des contacts étroits avec ces jeunes originaires de Terrebonne et de Lachenaie. Elles

suivent actuellement un traitement préventif aux antibiotiques.

Quant à la victime de Hull, il s'agit d'un homme de santé fragile qui vivait seul. Il avait été hospitalisé à la suite d'un arrêt cardiaque résultant, selon les symptômes, d'une infection bactérienne aux méningocoques. Les résultats des analyses permettant d'identifier la bactérie avec précision seront connus aujourd'hui.

Au Centre hospitalier régional de l'Outaouais, on soutient que ce dernier cas de méningite est for-

tuit, lui aussi, et qu'on ne peut établir de cause à effet avec les quatre autres décès attribuables à la méningite survenus récemment dans la région de la capitale nationale.

Même son de cloche au DSC de Joliette. «Il n'y a eu aucun contact direct ou indirect entre les deux jeunes de Terrebonne et de Lachenaie, a expliqué le docteur Laurent Marcoux, directeur du DSC. Tout laisse croire que la maladie provient de sources différentes».

Au ministère québécois des Af-

aires sociales, on suit la situation de très près et on compile toutes les informations pertinentes sur les nouveaux cas, a indiqué l'épidémiologiste provincial, le docteur Pierre Lavigne.

Selon le spécialiste, toutes les manifestations de la méningite survenues jusqu'ici au Québec restent des cas isolés. Pour M. Lavigne, pas de doute possible: il n'y a pas d'épidémie. En 1991, on a enregistré 162 cas de méningite au Québec et 14 décès par rapport à 12 victimes sur 127 cas déclarés

VOIR VICTIME EN A 2

Le président de Géorgie s'est réfugié en Arménie

d'après Reuter et AFP
TBILISSI

Zviad Gamsakhourdia a fui la Géorgie hier avec 80 partisans en abandonnant un parlement en flammes aux mains de rebelles triomphants après deux semaines de sanglante lutte pour le pouvoir.

Le président géorgien et ses fidèles ont quitté discrètement Tbilissi avant l'aube et sont passés en Azerbaïdjan, république voisine. Par la suite, la représentation arménienne à Moscou a indiqué que M. Gamsakhourdia était arrivé hier à Idjevan, dans le nord-est de l'Arménie.

Ce dernier avait profité de l'aube pour prendre la fuite. Le cortège était composé de plusieurs voitures et d'un mini-bus.

À Tbilissi, un collaborateur de Tengouiz Kitovani, un des chefs de l'opposition qui a pris le pouvoir hier matin en Géorgie, avait annoncé en début d'après-midi que le président géorgien avait été arrêté et était ramené vers Tbilissi. L'information a ensuite été démentie par le ministre intermédiaire géorgien de la Défense, M. Levan Charachenidze, cité par l'agence géorgienne Iprinda.

Le Conseil militaire, constitué

VOIR GEORGIE EN A 2

■ Gamsakhourdia, l'homme qui s'est accroché en vain. Page A 8

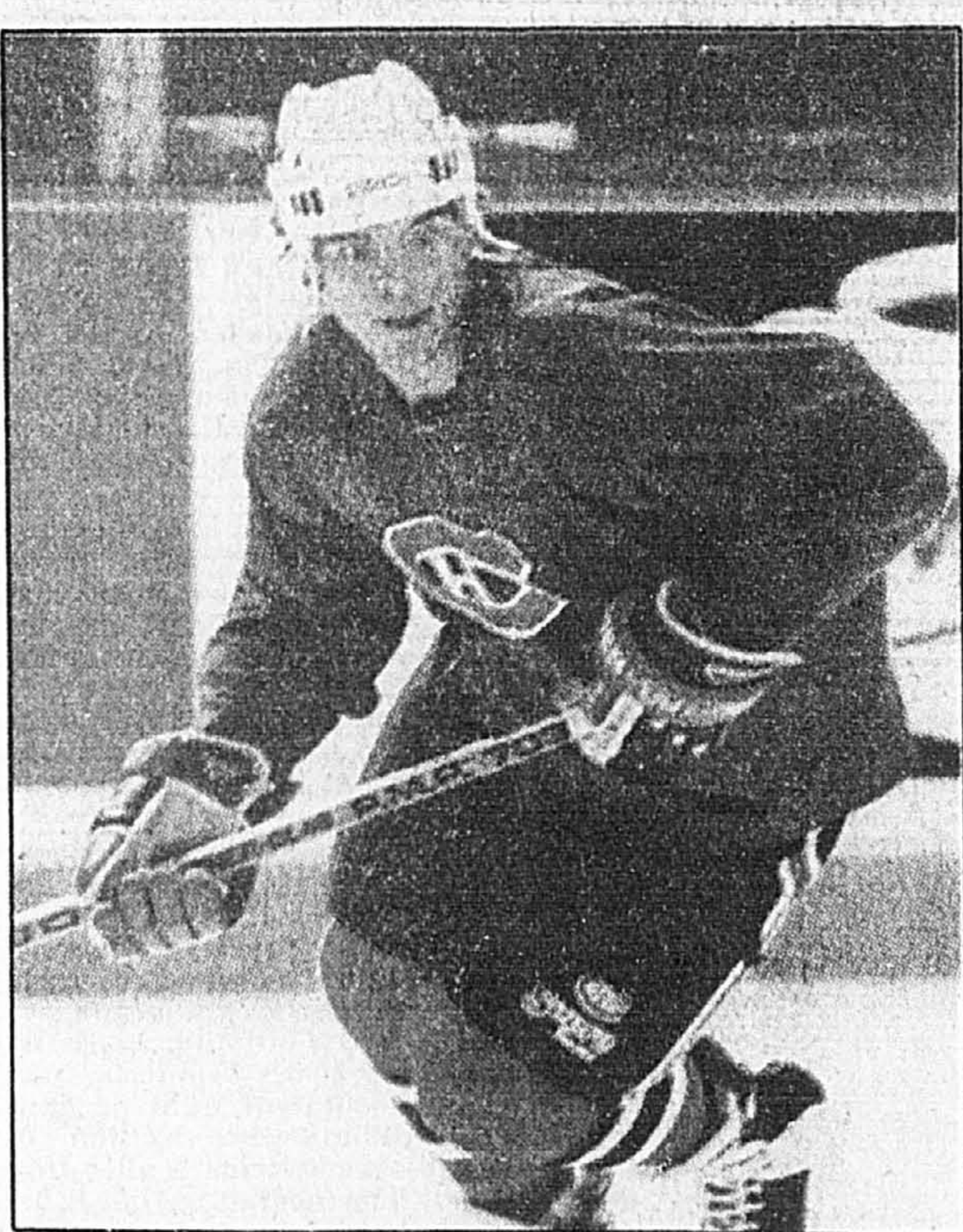


PHOTO JEAN GOUPI, La Presse

Courtnall fin prêt

Après une absence de trois mois, Russ Courtnall, le meilleur pointeur du Canadien la saison dernière, est de retour à l'entraînement. Il se dit prêt à affronter les Bruins demain au Forum. Mais l'entraîneur Pat Burns, lui, préfère attendre encore un peu... Cahier Sports, page 3

Les É.-U. imposent un moratoire sur les prothèses mammaires de silicone

MARTHA GAGNON

Après le retrait des marchés canadien et américain de la prothèse Meme, la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis va encore plus loin et demande aux médecins de cesser temporairement d'utiliser tous les implants mammaires de gel de silicone qui soulèvent des craintes pour la santé.

La FDA, qui réglemente les produits médicaux aux États-Unis, estime qu'il y a suffisamment de doutes pour prendre des précautions. Le commissaire David Kessler a demandé hier un moratoire sur l'utilisation de ces prothèses tant que les études ne seront pas terminées. On demande si les implants peuvent provoquer certaines maladies du système immunitaire, du rhumatisme et même le cancer du sein.

Cette décision pourrait bien avoir un impact au Canada, où des groupes de femmes ont déjà manifesté leurs inquiétudes et exercé des pressions sur les autorités. Au ministère de la Santé, même si on prend en considération la décision de la FDA, on se demande si une telle mesure de prudence est justifiée ou excessive.

Avant d'imiter la Food and Drug, les autorités canadiennes

Ottawa ne voit pas d'urgence à les imiter

veulent prendre le temps de réfléchir et d'analyser toutes les données. «S'il y a de nouvelles preuves scientifiques, nous sommes pressés de les connaître», déclarait hier M. Marcel Chartrand, porte-parole de Santé et Bien-Être. Nous prenons en considération la décision de la FDA, mais nous ignorons encore sur quoi elle se fonde. Le ministère entend d'abord communiquer avec la Food and Drug Administration pour obtenir des éclaircissements.

Malgré des pressions, Santé et Bien-Être Canada a toujours refusé d'imposer un moratoire sur l'utilisation des prothèses mammaires de silicone, qui sont sur le marché depuis près de 30 ans. D'après le ministère, les études n'ont pas encore démontré l'existence d'un lien évident entre les prothèses et l'apparition de certains maux.

La député néo-démocrate Joy Langan affirme qu'il faut absolument que le ministre de la Santé Benoît Bouchard demande aux

VOIR PROTHESES EN A 2

BEYROUTH
vol direct de Montréal
en B-747
à partir de \$699*

VANCOUVER
à partir de \$359*

FORT LAUDERDALE
les dimanches de Dorval
à partir de \$148*

HAÏTI
les jeudis
à partir de \$299*

TEL-AVIV
à partir de \$990*

TUNIS/
ATHÈNES/LARNACA/
VIENNE/BUDAPEST/
PRAGUE,
à partir de \$799*

Ailes à l'Ouest
Permis du Québec

* Vol aller retour + taxes d'aéroport 40 \$, excepté la Floride 75\$ et Vancouver 67\$. Consultez votre agent de voyages.

SUITE DE LA UNE



Le docteur John Osterman, directeur du DSC Lakeshore, a expliqué à quelque 700 parents inquiets qu'il n'y avait aucun risque d'épidémie de méningite. Ils étaient réunis hier soir au Hudson

High School, école que fréquentait d'ailleurs la jeune Christina Pauzé, 16 ans, emportée samedi par cette maladie.

PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

Méningite : le DSC Lakeshore tente de rassurer 700 parents inquiets à Hudson

PIERRE GINGRAS

■ Pas moins de 700 parents inquiets ont assisté hier soir à la réunion publique d'information à l'école secondaire d'Hudson (Hudson High School) pour entendre les médecins leur parler de la méningite, de ses modes de transmission, de vaccination, et de statistiques.

Des parents, qui ont réclamé une vaccination massive pour la population ou encore la prescription d'antibiotiques pour tous les élèves qui retourneront en classe aujourd'hui au Hudson High School (qui comprend aussi une école élémentaire), la où étudiait Christina Pauzé, cette élève de 16 ans décédée samedi à la suite d'une infection aux méningocoques.

En dépit des explications claires du docteur John Osterman, directeur du DSC Lakeshore, et de plusieurs autres spécialistes,

des parents persistaient à dire qu'ils n'enverraient pas leurs enfants en classe aujourd'hui, plusieurs sur les conseils de leur propre médecin de famille, ont-ils soutenu.

Toujours sur un ton posé, de façon intéressante et sans jamais perdre patience, le docteur Osterman a répété sans cesse qu'en dépit du plus grand nombre de victimes de la méningite ces derniers temps, aucune épidémie n'était appréhendée, que le nombre de cas rapportés année après année au Québec se situait à environ 150, et que le taux de mortalité était toujours de l'ordre de 10 p. cent.

Rareté des vaccins

Le médecin a ajouté que tout traitement à grande échelle n'était pas justifiable d'un point de vue médical et que le nombre de doses de vaccin disponibles ne dépassait pas les 10 000 à travers le pays. Ces vaccins sont d'ail-

leurs réservés aux voyageurs ainsi que pour les séances de vaccination particulière, comme ce fut le cas récemment à Saint-Jérôme. «Vous devrez mettre de côté vos émotions, a-t-il lancé. Il n'y a pas plus de danger de contamination aujourd'hui qu'il y a deux semaines ou un mois.» Il a ajouté que le méningocoque de type C qui a terrassé Christina était très rare.

Les médecins ont expliqué en outre que le traitement des personnes qui avaient eu des contacts étroits avec la victime était suffisant pour réduire le risque de propagation à un niveau considéré comme normal. Aucune nouvelle manifestation n'a d'ailleurs été signalée dans la région d'Hudson depuis le décès.

Le directeur général de la Commission scolaire Lakeshore, Peter Krause, a annoncé en fin de soirée que les écoles qui avaient été fermées hier pour des raisons préventives, seront toutes ouvertes ce matin.

procurer en cabinet médical privé. Il n'existe d'ailleurs qu'un seul producteur de ce vaccin dont le prix est d'environ 15 \$ l'injection, et sa production est limitée.

Souvent d'origine virale, les méningites les plus virulentes sont toutefois d'origine bactérienne, a expliqué le docteur John Osterman, directeur du DSC Lakeshore. Les souches mortelles sont les bactéries *Haemophilus B* qui affectent surtout les jeunes enfants, les pneumocoques, plus rares, et les méningocoques, les plus dangereux. On en compte une dizaine de souches différentes et une plus virulente, le méningocoque C, est elle-même subdivisée en sous-souches. On croit d'ailleurs que c'est une de ces dernières qui serait responsable de l'infection chez les adolescents.

Le hic, c'est que de 10 à 25 p. cent de la population sont porteurs de ces fameux méningocoques C sans en être affectés, soit

l'équivalent de 650 000 à 1,3 million de personnes. Un vaccin deviendrait inutile en raison du grand nombre de porteurs asymptomatiques, comme on dit dans le milieu médical. Par contre, on a procédé à une vaccination massive chez les élèves d'écoles secondaires à Saint-Jérôme car la méningite s'était manifestée sur un territoire relativement restreint mais dans quatre écoles distinctes, chez une population précise, des adolescents du secondaire.

Transmise par la salive, lors d'un échange de nourriture, d'un baiser ou d'un éternement — la maladie est plus fréquente en hiver notamment en raison de la fréquence du rhume et de la plus grande promiscuité des individus — la méningite se manifeste dans les 10 jours chez les gens sensibles à la bactérie. Dans la plupart des cas, le système immunitaire réussira à se débarrasser de la bactérie. Par contre, certains deviennent porteurs asymptomatiques.

Dans certains pays d'Asie et d'Afrique, le nombre de porteurs asymptomatiques atteint 50 p. cent de la population. C'est en raison du grand risque de contracter la méningite que l'on conseille aux voyageurs qui visitent cette partie du monde de se faire vacciner contre la méningite à méningocoque C.

Parfois appelée «infection à méningocoque» en milieu médical, la méningite se manifeste par de fortes fièvres apparaissant brusquement, par une raideur à la nuque, des maux de tête généralisés et de petites taches rouges sur la peau. L'infection bactérienne peut être très rapide. Après avoir affecté les méninges, ces membranes qui enveloppent le cerveau, les bactéries se propagent dans le sang où elles provoquent un peu partout sa coagulation, ce qui entraîne la mort rapidement par arrêt cardiaque.

En dépit du traitement aux antibiotiques, 10 p. cent des personnes affectées par ce type de méningite sont condamnées en raison de l'évolution trop rapide de l'infection. Avant l'apparition des antibiotiques, le taux de mortalité était de 50 p. cent. □

Considérant que ce cas dépassait les intérêts strictement individuels, le juge Dufour a insisté pour que le Procureur général du Québec soit mis en cause. Son substitut, Louis Rochette, a plaidé pour une interprétation plus large que stricte, plus libérale que littérale, des articles du Code criminel invoqués afin qu'on y trouve cohérence et logique par rapport à ceux du Code civil touchant la cessation de traitements médicaux.

L'Hôtel-Dieu n'a pas produit de contestation, pas plus que le médecin traitant. De nombreux médecins spécialistes ont été entendus pour établir d'abord que la maladie de Nancy est incurable, que les facultés intellectuelles de celle-ci sont intactes et qu'elle est en très bonne santé mentale.

Restait la question juridique. Le juge a fouillé la jurisprudence, depuis la Cour d'appel du Québec jusqu'à la Cour suprême des États-Unis.

Il en appelle aux articles 18, 19 et 19.1 du Code civil du Bas-Canada, qui ont eu un poids déterminant sur sa décision.

L'article 19 se lit comme suit: «La personne humaine est inviolable. Nul ne peut porter atteinte à la personne d'autrui sans son consentement ou sans y être autorisé par la loi.»

L'article 19.1 stipule: «Nul ne peut être soumis sans son consentement à des soins, quelle qu'en soit la nature, qu'il s'agisse d'examen, de prélèvements, de traitements ou de toute autre intervention.»

«Si l'intéressé est incapable de consentir à des soins ou à les refuser, une personne qui est autorisée par la loi ou par mandat le remplace.»

Quant à l'aspect de concordance avec le Code criminel, qui protège la vie humaine, le juge écarte dans le présent cas toute notion de conduite ou d'insouciance dérogée ou téméraire de la part d'un médecin qui interromprait le traitement de soutien respiratoire à la demande libre et éclairée de sa patiente, «pour permettre à la nature de suivre son cours».

Il écarte aussi toute notion d'homicide ou de suicide qui, selon son interprétation, «ne sont pas des morts naturelles».

«Dans le présent cas, note le juge Dufour, si la fin de la demanderesse survient après la cessation du traitement de soutien respiratoire voulue par elle, ce serait le fait de la nature qui suivrait son cours.» □

PROTHÈSES

Les E.-U. imposent un moratoire sur les prothèses mammaires de silicone

médecins canadiens de s'abstenir d'utiliser les implants jusqu'à ce que la FDA ait complété ses études.

Mme Marcella Tardif, représentante du groupe de femmes «Je sais-I know» qui dénonce les prothèses de silicone, a accueilli avec soulagement la décision. «Ce moratoire donnera le temps aux femmes de faire la preuve qu'elles ont raison de se plaindre». Au Canada, on estime que 150 000 femmes ont reçu un implant mammaire.

Le docteur Carolyn Kerrigan, chef du service de chirurgie plastique à l'hôpital Royal Victoria, pense que plusieurs chirurgiens canadiens cesseront d'utiliser la prothèse de silicone pour attendre les résultats des études américaines. Il semble aussi que le nombre de femmes qui réclament des implants ait diminué.

La commissaire Kessler, de la FDA, a invité les médecins et les manufacturiers à respecter le moratoire jusqu'à ce que les experts aient étudié les nouvelles données scientifiques. «Plutôt que de dissiper les doutes, les dernières informations que nous avons obtenues ont augmenté notre préoccupation concernant la sécurité de ces produits».

Ce moratoire soulève des protestations chez plusieurs médecins américains qui considèrent que la décision finale devrait revenir au patient. Selon eux, il n'y a aucune preuve scientifique à l'effet que les implants de silicone peuvent causer le cancer.

Mais d'après la FDA, des études de rhumatologistes tendent à démontrer que ces prothèses peuvent provoquer certaines maladies du système immunitaire. On se demande, par exemple, si elles ne sont pas à l'origine de certaines maladies du tissu conjonctif (la peau, les os et les cartilages sont des tissus conjonctifs) telles que la sclérodémie, qui consiste en un durcissement de la peau (le plus souvent des jambes et des bras), la polyarthrite rhumatoïde et le lupus qui se traduit par une inflammation et une détérioration des tissus à plusieurs endroits comme les articulations, les muscles et les vaisseaux sanguins.

Le moratoire de la FDA ne concerne que les implants au gel de silicone et non les autres à base

de solution saline qui ne soulèvent aucun problème de santé.

La plupart des prothèses mammaires comportent une paroi caoutchouteuse ressemblant à un ballon à l'extérieur, et un gel de silicone doux et flexible à l'intérieur. Il y a toutefois plusieurs types de prothèses mammaires de silicone. □

GÉORGIE

Le président de Géorgie s'est réfugié en Arménie

par l'opposition armée à Tbilissi, avait déclaré dimanche que le président arménien Levon Ter-Petrosian avait offert l'asile au président géorgien. Toutefois, cette information a été démentie hier par la représentation arménienne à Moscou, où un porte-parole a assuré que l'Arménie autorisait le président géorgien à traverser le territoire arménien en cas de départ de Géorgie, mais que les autorités «n'avaient pas l'intention» de lui accorder l'asile politique.

Devant le Parlement de style stalinien, où le président et ses partisans étaient retranchés, sur l'avenue Roustaveli, au cœur de Tbilissi, des rebelles se sont embrassés au milieu des décombres et de la fumée.

«Il est parti! Le dictateur est enfin parti», a crié un membre des forces de l'opposition. «Il n'aura nulle part où se cacher. Nous le traquerons, où qu'il aille».

«La Géorgie peut enfin respirer», a dit un autre combattant.

Les adversaires de Zviad Gamsakhourdia, parmi lesquels d'anciens alliés, l'accusent d'avoir essayé d'imposer une dictature à cette république de 5,4 millions d'habitants.

Zviad Gamsakhourdia, élu triomphalement à la présidence il y a sept mois, rejette cette accusation.

Selon des journalistes, plus de 200 personnes ont été tuées et des centaines d'autres blessées depuis que la Garde nationale a essayé de renverser le président, le 22 décembre.

«Aujourd'hui, 6 janvier, la nouvelle Géorgie démocratique est née», a déclaré le commandant de la Garde, Tengiz Kitovani. «Ce n'est pas seulement le peuple géorgien qui fêtera cette victoire, mais toutes les forces démocratiques du monde».

La Garde nationale a formé avec un mouvement clandestin, les Mkhedroni (Cavaliers), un Conseil militaire qui affirme contrôler le pays.

Jaba Iosseliani, chef des Mkhedroni, a déclaré que les forces de l'opposition pourchassaient le président déchu, bien que que son départ du parlement ait apparemment été organisé avec l'aide des rebelles.

Une moitié de paragraphe manquait...

■ Une erreur commise à l'étape de la production a eu pour conséquence de supprimer la fin du dernier paragraphe de l'article de la Presse canadienne traitant de la surtaxe sur l'immatri-culation, publié dans notre édition du samedi 4 janvier en page A 7.

À la demande de nombreux lecteurs, nous reproduisons donc ci-après le paragraphe entier, tel qu'il aurait dû paraître :

«Depuis le 1^{er} janvier, tous doivent obligatoirement payer cette surtaxe et, selon le chef de l'information de la SAAQ (Société de l'assurance-automobile du Québec), les mesures à prendre pour corriger la situation de ceux qui ont esquivé cette mesure relèvent maintenant d'une décision politique, c'est-à-dire que si le gouvernement veut récupérer ces sommes impayées, il devra voter une loi rétroactive pour le faire.»

Où donner de son sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :

- Montréal : au Centre des donneurs de sang de la Croix-Rouge, 2991 est, rue Sherbrooke, de 9 h à 20 h ; à l'entrée principale de la Place Ville-Marie, 1, Place Ville-Marie, de 10 h à 16 h 30 ;
- Saint-Hyacinthe : au manège militaire, 2155, rue Laframboise, de 10 h à 16 h 30.

La Quotidienne

tirage d'hier

à trois chiffres

179

à quatre chiffres

4213

ABONNEMENT

Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30

REDACTION

PROMOTION

COMPTABILITÉ

Grandes annonces

Annonces classées

285-6911

285-7070

285-7100

285-6892

285-6900

ANNONCES CLASSÉES

Commandes ou corrections

lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

GRANDES ANNONCES

Détailants

National, Télé

Vacances, Voyages

Carrières et professions, nominations

285-7111

285-7202

285-7306

285-7265

285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E.E., 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe»

Enregistrement : numéro 1400 • Port de retour garanti.

(USP5003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272



MARDI
7 JANVIER 1992

02-2-01

EDUCATION 92

UN CAHIER SPÉCIAL
À NE PAS MANQUER

DEMAIN

dans

La Presse

PUBLIREPORTAGE

Une fillette échappe de peu à la mort dans une bouche d'accès

Disparue sous les yeux de sa mère, la petite était inconsciente au moment d'être secourue par les pompiers

ANDRÉ CÉDILOT

■ Une fillette de trois ans qui glissait sur les terrains d'une polyvalente de l'est de Montréal a failli perdre la vie, hier, en tombant dans une bouche d'accès aux installations électriques dont la partie supérieure était entrouverte.

« Il y avait un risque sur un million pour qu'un tel accident se produise. C'est incroyable », soutient un ambulancier d'Urgences-santé, Luc Lagarde, 27 ans, qui a réussi, après maintes tentatives, à la tirer du trou en l'attrapant à l'aide d'une longue perche de pompier.

Vers 11 h 30, la petite Camille Bernard se promenait avec sa mère et deux autres enfants quand elle a quitté le groupe pour escalader un monticule de neige entassée près d'une entrée de service de l'école secondaire Louis-Riel, située à l'angle du boulevard Rosemont et de la rue Carignan.

Ce jeu amusant a viré au cauchemar quand elle s'est engouffrée dans une bouche d'accès mal fermée qui se trouvait au pied de l'amas de neige durcie.

Désespérée, la mère s'est mise à crier, attirant des passants, qui ont immédiatement tenté de porter secours à la fillette. Le cylindre, d'une profondeur d'environ huit pieds, était à demi-rempli d'eau.

« On l'entendait crier et on la voyait, elle flottait à la surface de l'eau, la tête vers l'arrière », a relaté Denis Tellier, 31 ans, l'un des

premiers à se précipiter sur les lieux après avoir aperçu la mère affolée, en bordure de la rue.

Jusqu'à l'arrivée des premiers secouristes, lui et d'autres témoins, dont des élèves de la polyvalente, ont essayé de se glisser dans le conduit, mais en vain. « La tête passait, mais pas le tronc. L'ouverture était trop étroite », a-t-il dit.

« Au début, on avait utilisé le sarrau d'un professeur, puis la courroie du sac d'un postier. Ça n'avait pas marché non plus », a tenu à préciser M. Tellier, visiblement ébranlé par ce qu'il venait de vivre.

Arrivés prestement sur les lieux, les ambulanciers d'Urgences-santé ont également multiplié les manœuvres de sauvetage, en attendant que s'amènent les pompiers, beaucoup mieux outillés pour faire face à ce genre d'événement.

Après quelques essais infructueux, la fillette, qui avait perdu conscience, a finalement été hissée à la surface à l'aide d'un grappin. « Quand on l'a sortie, son pouls et sa respiration étaient nuls. Elle avait recommencé à respirer à son entrée à l'hôpital », a souligné fièrement Luc Lagarde, qui lui a fait le bouche à bouche tout au long du trajet vers l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, situé tout près. Son collègue Daniel Dupont conduisait l'ambulance.

Selon les deux ambulanciers, la fillette serait probablement déjà morte si l'accident s'était produit en été. « Elle est restée suffisamment longtemps immergée. L'eau



Selon les policiers accourus sur les lieux, il se pourrait que la partie supérieure de la bouche d'accès ait été déplacée lors d'une opération de déneigement.

PHOTO JEAN-YVES LETOURNEAU, La Presse

froide ralentit le rythme cardiaque. C'est pourquoi on a pu la réanimer », ont-ils expliqué. L'habit d'hiver que portait l'enfant l'a

sans doute aussi aidée à conserver une meilleure position dans l'eau.

En début de soirée hier, la fillette était toujours sous les soins

des médecins de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont. Personne ne voulait toutefois se prononcer sur son état de santé. Et encore moins

sur ses chances de survie. Les parents en pleurs ont passé de longs moments dans une petite salle de l'urgence.

Selon les premières constatations, il se pourrait que la couronne du puits d'accès ait été malencontreusement déplacée lors des opérations de déneigement. Le conduit, affirme une porte-parole d'Hydro-Québec, renferme le filage qui sert à alimenter les transformateurs de l'école secondaire Louis-Riel.

Accouru sur les lieux, le directeur général de l'entreprise de déneigement, Robert Ruel, 33 ans, semblait inquiet et consterné. « Il se peut qu'un de nos appareils ait touché le canal, mais j'en doute. Le chauffeur l'aurait su et m'aurait informé, comme il le fait quand il abime une auto en stationnement, par exemple », se défend l'homme d'affaires, qui prenait des photos de la scène de l'accident.

Sa compagnie fait le déneigement des vastes terrains de l'école depuis sept ou huit ans. « Il y a sept ou huit puits autour de l'école. C'est la première fois que je vois un tel incident. On fait toujours attention, surtout aux heures d'entrée et de sortie des élèves. » Les derniers travaux de déblayage ont eu lieu avant Noël.

Des équipes d'entretien et un agent portant l'uniforme du Service de protection d'Hydro-Québec ont passé de longs moments sur les lieux. L'enquêteur s'est aussi rendu à l'hôpital. Les puits de service n'appartiennent toutefois pas à la société d'État, a indiqué une porte-parole.

Cinq individus arrêtés pour le vol du coffre-fort du Manoir St-Sauveur

MARCEL LAROCHE

■ Cinq individus de la région de Saint-Jérôme ont été appréhendés par la police, hier soir, après avoir effectué en matinée un vol audacieux au Manoir Saint-Sauveur.

Deux employés de nuit avaient en effet eu la frousse de leur vie, vers 5 h 25, hier matin, lorsqu'ils ont été maîtrisés et ligotés par des cambrioleurs, qui ont subtilisé à la pointe d'une mitrailleuse le lourd coffre-fort du complexe hôtelier de prestige des Laurentides.

Le vol a été réalisé en quelques instants par cinq cagouleurs qui ont fait irruption dans le hall principal de l'auberge pour se retrouver devant les deux employés de nuit. Sous la menace d'une mitrailleuse que l'un des bandits braquait sur eux, la responsable de la réception et son assistant ont ra-

pidement été immobilisés et ligotés par des complices qui semblaient connaître l'emplacement de la chambre forte de l'établissement.

Après s'être assurés que les deux employés de nuit ne pouvaient suivre leurs déplacements dans l'hôtel, les voleurs se sont tout simplement emparé du coffre-fort contenant plusieurs milliers de dollars, qu'ils ont traîné jusqu'à l'extérieur pour ensuite le placer à bord d'une camionnette de style « pick-up ».

Des témoins ont aperçu le groupe de malfaiteurs s'engouffrer dans cette camionnette possédant des roues doubles à l'arrière. Le véhicule a quitté en trombe le stationnement du Manoir vers une direction inconnue. Quelques minutes plus tard, les deux employés de nuit ont finalement réussi à se libérer de

leurs liens pour alerter les policiers de la SQ de Saint-Jérôme.

Vers 7 h, un appel anonyme au poste de la SQ a conduit les policiers dans la montée Saint-Nicholas, à Saint-Colomban, près de Saint-Jérôme. C'est en bordure de cette route secondaire que les policiers ont retrouvé un résident de Saint-Colomban ligoté à un arbre, qui se plaignait d'avoir été placé dans cette position par des individus qui, quelques heures plus tôt, lui avaient volé sa camionnette.

La SQ n'a pas voulu commenter les circonstances de la capture des cinq bandits, réalisée plus tard dans la journée. Ils devront comparaître aujourd'hui au palais de justice de Saint-Jérôme. D'autres arrestations sont par ailleurs prévues. La camionnette, le coffre-fort et un certain montant d'argent ont aussi été retrouvés par la police.

Les propriétaires de parkings mécontents

GILLES GAUTHIER

■ Le prix des permis d'exploitation des stationnements privés extérieurs a grimpé de 100 p. cent le 1er janvier, à Montréal, et les propriétaires de ces parkings doivent payer la note même si les autorités municipales ont promis d'écouter leurs doléances.

« Il est faux de dire que l'administration Doré a cédé devant le lobby des exploitants de stationnements », a déclaré hier Jocelyn-Ann Campbell, porte-parole du vice-président du comité exécutif, John Gardiner.

Ce dernier, qui est également responsable du développement économique, a transmis les récriminations de l'Association du stationnement de Montréal à Léa Cousineau, présidente du comité exécutif et responsable du budget. Cette dernière a commandé à ses services une étude des arguments et des chiffres avancés par cet organisme.

Entre-temps, le budget de 1992 et toutes les mesures qu'il contient sont en vigueur, précise Mme Campbell.

D'après les calculs de l'Association, le coût net annuel du permis passera de 220 \$ à 440 \$ par place de stationnement, ce qui en ferait grimper le coût de 3 \$ à 4 \$ par jour.

Elle a demandé à ses membres, à la suite de la rencontre avec M. Gardiner, de surseoir à cette augmentation jusqu'à la fin de janvier. Elle s'attend à recevoir une réponse de l'administration d'ici là.

La hausse de 100 p. cent du coût du permis d'exploitation des stationnements extérieurs et de 15 p. cent des parkings intérieurs doit rapporter à la Ville environ 1 \$ par jour par espace de stationnement, soit 3,5 millions cette année.

L'administration avait expliqué, en présentant son budget, que cette mesure permettrait « d'accroître la participation de l'automobiliste au financement des activités municipales ».

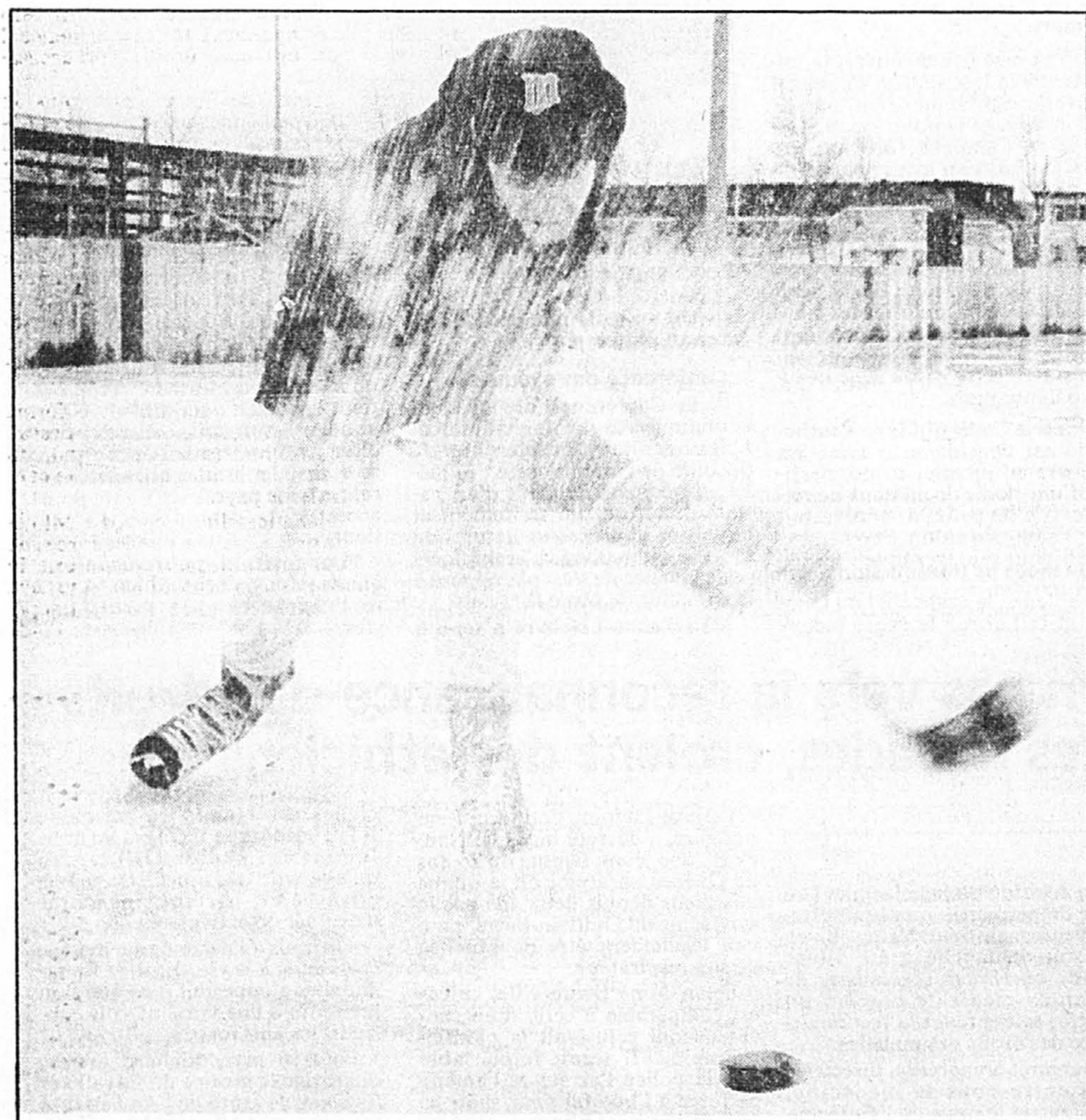


PHOTO ROBERT NADON, La Presse

Du vrai hockey de... piscine

Par les temps qui courent, le jeune Jean-François Allen, de Longueuil, déplace plus d'eau que d'air lorsqu'il joue au hockey. « Bravant le redout, il y est allé de son meilleur élan hier pour propulser la rondelle... à quelques flaque de lui !



ROBERT DUGUAY

Pour célébrer la construction imminente d'un HLM de 18 logements familiaux, angle Workman et Rose-de-Lima, une cinquantaine d'habitants du quartier Saint-Henri s'étaient réunis un mardi midi de fin novembre au sous-sol de l'église Saint-Zotique.

Ils avaient chanté, sur l'air de « J'ai planté un chène » :

« Vie de chèque coupé
Et de gros paiements,
C'est notre quartier
C'est ben notre affaire
Peur de s'endetter
Et beaucoup de temps
A cacher ses peines
A r'compter l'argent »

Ils avaient scandé des slogans « Un HLM à St-Henri, une victoire pour les démunis », « 15000 sans-abri, c'est assez, ça suffit » ; mangé de la soupe aux légumes et des sandwiches à toutes sortes de bonnes choses, même que vers la fin, des plateaux de biscuits au gingembre avaient circulé parmi les tables...

Jeannine et Ernest Duhaime y étaient. Emilia Charbonneau aussi. Emile Cormier, Emma Langis. Même que Robert Lussier et sa femme avaient fait le voyage de la rue Dorion pour assister à la fête.

Dix-huit logements. Cuisine, séjour, huit d'une chambre à coucher, huit de deux, un de trois et un de quatre : trente-et-une chambres à coucher au total ; c'est Jocelyn Bigras, le directeur du service du développement de l'Office municipal d'habitation de Montréal, qui était venu expliquer de quelle façon ce serait construit : le trois et le quatre au rez-de-chaussée, les autres au-dessus ; avec la glaciale rigueur de circonstance, il avait aussi parlé des coûts : 1 136 931 \$, exactement, travaux contingents et frais de courtage inclus.

Sur les deux bouts de drap tenus au mur par du scotch tape, ça avait l'air d'une bien jolie imminente réalisation pour un investissement aussi modeste...

A deux par chambre en moyenne, 62 personnes vont donc trouver à se loger plus convenablement d'ici quelques mois... Après une bataille de deux ans, des interventions, des actions, des occupations symboliques, des visites au conseil municipal, des soupes populaires

et une collecte de fonds qui a rapporté 200,82 \$...

Avez-vous d'autres questions, avait demandé M. Bigras ?

Mme Lussier s'est levée, pas gênée. Celle de la rue Dorion, partie de St-Henri parce qu'elle ne trouvait pas de logement après être passée au feu le printemps dernier.

« Un homme a-t-il le droit de demander 518 \$ par mois pour un logement avec des rats longs de même, de l'eau qui coule de partout... ? »

M. Bigras s'est trouvé bien en peine de répondre. Il n'était pas là vraiment pour affronter ce genre de problème-là.

A regret, Mme Lussier est retournée à son café et à son petit biscuit.

Les Duhaime habitent St-Henri depuis 43 ans, la même maison de trois étages juste en face du parc Georges Étienne Cartier. « Mon propriétaire voulait m'augmenter de 140 \$ par mois », raconte Mme Jeannine. Avec des escaliers dangereux, des tuyaux qui coulent depuis cinq ans, même qu'elle a été obligée de

changer sa boîte à Kleenex de fantaisie assortie au porte-savon...

Ernest, son mari, a travaillé 32 ans à l'usine de métal en feuilles, presque voisine. Il a expliqué en deux phrases l'état du logement dans le quartier : « C'est tout des vieilles maisons en planches avec le prélat collé direct par-dessus. Du patchage depuis 60-70 ans... »

« La structure du parc de logements du district électoral de Saint-Henri est composée de 86,8 p. cent de logements loués, dont 67,8 p. cent construits avant 1960 », nous apprennent par ailleurs les statistiques officielles de la Ville.

« La galerie du voisin d'en haut est tellement pourrie que la moitié de ses vidanges se retrouve sur mon perron quand il pleut », affirme aussi Mme Jeannine.

La p'tite misère ?

« Si des organisations comme le POPIR et FRAPPRU n'étaient pas là pour nous organiser et nous aider, j'en connais qui ne mangeraient pas. Des femmes surtout. Il y a beaucoup plus de femmes dans la misère que d'hommes. »

« Mais à Saint-Henri, les gens s'entraident... C'est une belle place pour vivre », assure Jeannine.

Même s'il commence à y avoir du

« brasse-camarade racial » autour du Cercle paroissial.

Le prochain objectif du comité logement du POPIR (pour Projet d'organisation populaire, d'information et de regroupement) : 200 logements sociaux sur un terrain déjà ciblé mais dont il faut taire l'emplacement pour ne pas nuire aux négociations ; les gens de Saint-Henri vont également manifester, intervenir, occuper, pour « l'établissement d'un programme de rénovation à l'intérieur de budgets réalistes ».

On contrôle bien le prix des chars, pourquoi pas celui du logement, se demandent ces braves gens.

Grosse année en perspective pour les mal logés de Montréal.

La Ville a gentiment refusé les 200,82 \$ que les résidents de Saint-Henri ont ramassés trente sous par trente sous pour aider à financer les 31 chambres à coucher. Ils ont ainsi pu s'organiser une autre fête dans le sous-sol de l'église, trois semaines avant Noël, pour célébrer la levée de la première pellette de terre.

Avec de la soupe, des sandwiches, d'autres chansons et d'autres slogans fabriqués avec des mots simples, auxquels on peut toujours se fier : « Dix-huit logements, c'est un début ; c'est ben parti, on lâchera pus... »



Saucisses Européennes
Bières Importées

Chez BETTER cette semaine

Saucisse Toulouse et Saucisse en Coiffe + verre de Better Brau brune 8,95
servies avec frites maison et choucroute au vin

4382 boul. St-Laurent, Mt 845-4554
1310 de Maisonneuve Est, Mt 525-9832

1430 rue Stanley, entre Peel Mt 848-9859
160 rue Notre-Dame Est, Mt 861-2617

5400 Côte des Neiges, Mt 344-3971
61 rue de la Gare, St-Sauveur 227-8591

6150 boul. Taschereau, Brossard 443-3992
981 boul. St-Jean, Pointe-Clair 497-2900



NANCY B. OBTIENT LE DROIT DE MOURIR

L'Église admet qu'on puisse réclamer l'arrêt d'un traitement

Le geste demandé par Nancy B. n'a rien à voir avec l'euthanasie, selon le diocèse de Québec

PIERRE APRIL
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

■ L'Église catholique estime qu'une personne consciente peut légitimement refuser le traitement ou en réclamer la cessation, et c'est pourquoi elle n'a pas l'intention de contester la décision du juge Jacques Dufour de la Cour supérieure d'autoriser le débranchement du respirateur qui maintient Nancy B. en vie depuis deux ans.

Une analyse préparée à l'intention des autorités diocésaines de Québec par l'abbé Henri Beaumont, théologien du Grand Sémi-

naire, en vient à la conclusion que le geste demandé par la patiente n'a rien à voir avec l'euthanasie, en ce sens que «ce qui est voulu, ce n'est pas la mort, mais c'est que la maladie suive son cours naturel».

Dans le cas de Nancy B., a expliqué le prêtre, les médecins ont unanimement affirmé que la maladie est incurable et que la vie est entretenue exclusivement par le respirateur mécanique et que la maladie, dans de telles conditions, estimant que la vie ainsi artificiellement entretenue lui cause des contraintes et des souffrances insupportables «peut, en conscience, demander de débrancher le respirateur, et les médecins peuvent accéder à sa demande».

«C'est la maladie qui suivra alors son cours, a ajouté l'abbé Beaumont, et entraînera la mort. La maladie affirme d'ailleurs que si, par hypothèse, après débranchement, la vie continuait sans respirateur, elle accèderait de vivre dans cet état.»

Pas d'euthanasie

Le document, dont les conclusions sont endossées par les autorités de l'archidiocèse de Québec, est appuyé sur un texte de la Congrégation romaine pour la doctrine de la foi approuvé par le Pape Jean-Paul II le 5 mai 1980, où il est dit qu'on ne peut parler vraiment d'euthanasie que dans le cas d'une action posée dans l'inten-

tion de donner la mort pour supprimer la douleur.

«Il s'agit alors d'euthanasie volontaire, active et directe» a souligné l'auteur du document et ce geste de donner volontairement la mort, «même posé à la demande de la personne malade est en soi inadmissible».

«Dans le cas de maladies qui entraînent des souffrances difficiles à supporter, a poursuivi l'abbé Beaumont, il est tout à fait légitime d'administrer les médicaments vraiment nécessaires pour soulager efficacement la douleur, même si ces médicaments risquent de devancer l'heure de la mort.»

Même si la science a mis au

point des moyens puissants qui peuvent sauver des vies ou en assurer la prolongation de façon importante, il ne faut pas que cela se réalise dans des conditions difficilement acceptables entraînant «des inconvénients disproportionnés par rapport aux effets bienfaisants qu'on pourrait en attendre».

En endossant cette opinion basée sur les enseignements de l'Église, les autorités diocésaines de Québec ont pris soin de préciser qu'elle ne doit pas être interprétée comme une dévalorisation de la vie «même handicapée».

«On ne veut pas non plus paraître inciter les malades qui ac-

ceptent de vivre dans des conditions pénibles à demander la cessation de traitements...

«Dans un domaine aussi intime, a ajouté le théologien, le respect de la personne s'impose au plus haut point.»

Dans son enseignement, l'Église catholique a sans cesse affirmé la valeur de toute vie, même de personnes malades ou lourdement handicapées.

«Elle n'affirme cependant pas pour autant, a conclu l'abbé Beaumont, qu'on doit entretenir à tout prix toute forme de vie, même végétative; elle n'est pas vitaliste à tout prix.»

Une décision qui pourrait favoriser l'adoption d'amendements proposés au Code criminel

MANON CORNELIER
de la Presse Canadienne
OTTAWA

■ La décision du juge Jacques Dufour, de la Cour supérieure, d'autoriser le débranchement du respirateur maintenant en vie Nancy B. pourrait favoriser l'adoption d'amendements au Code criminel pour protéger les médecins qui, à la demande d'un patient, interrompent ou n'entre-

prennent pas un traitement. C'est ce que croit le député conservateur Robert Wenman qui a déposé en mai dernier un projet de loi privé allant en ce sens. Ce projet doit être étudié en troisième lecture lors du retour de la Chambre le 3 février prochain.

Député de Colombie-Britannique, M. Wenman a tenu à préciser hier, lors d'une entrevue téléphonique, que son projet visait seulement les malades en phase terminale et ne faisait que confirmer la pratique médicale actuelle

dans le domaine des soins palliatifs.

Ainsi le projet protégerait un médecin qui administre un traite-

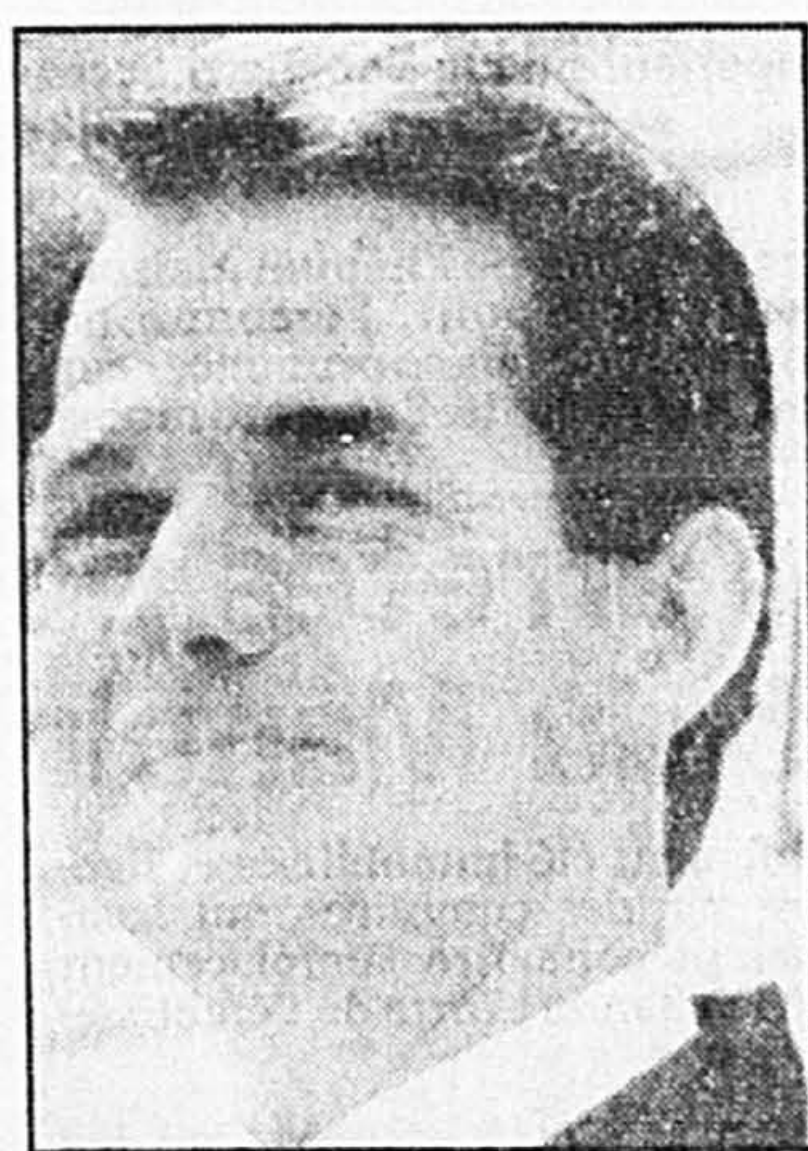
ment contre la douleur à un malade en phase terminale, même si cela a pour effet de hâter la mort du patient.

Toutefois, a-t-il ajouté, la décision du juge Dufour va dans le même sens que le volet de son projet concernant le droit d'un patient de refuser un traitement.

Par sa décision, le juge Dufour a donné raison à Nancy B. qui demandait qu'on débranche le respirateur qui la maintient en vie depuis deux ans et demi à l'unité des soins intensifs de l'Hôtel-Dieu de Québec. Mme B. souffre du syndrome de Guillain-Barré. Elle est complètement paralysée et son état est incurable.

Pas en phase terminale

Le médecin qui la soigne et le comité d'éthique de l'hôpital ont refusé de débrancher le respirateur, préférant laisser aux tribunaux le soin de trancher la question. La décision rendue hier permet de débrancher le respirateur mais seulement après l'expiration du droit d'appel de 30 jours.



Bob Wenman



Dr Daniele Marceau, médecin traitant de Nancy B., ainsi que les autorités médicales de l'Hôtel-Dieu de Québec ne s'étaient pas opposées en cour à la requête de la jeune femme.

PHOTO PC

naissent au patient le droit de refuser un traitement.

Conférence des évêques

À la Conférence des évêques catholiques, le théologien Marcel Lefebvre disait accepter hier la position de l'archidiocèse de Québec concernant le droit d'un patient de refuser un traitement et de laisser le processus naturel de mort se poursuivre. L'archidiocèse de Québec ne s'est pas opposé à la demande de Mme B.

Mais l'abbé Lefebvre a tenu à

préciser que le cas de Nancy B. était une situation frontière puisque les médecins soutenaient qu'avec le respirateur, cette patiente pourrait peut-être vivre des années. À son avis, cela peut susciter des inquiétudes car on peut se demander si la souffrance morale est une raison suffisante pour accepter de débrancher un patient.

Pour cette raison, il a souligné que sa position pouvait ne pas faire l'unanimité chez les théologiens.

Un pas vers la reconnaissance des droits des malades, croient des éthiciens

d'après Canadian Press

■ La décision du juge Jacques Dufour de permettre que le respirateur qui maintient Nancy B. en vie soit débranché a été saluée par de nombreux spécialistes de l'éthique médicale comme un progrès évident vers la reconnaissance des droits des malades.

Margaret Somerville, directrice du Centre pour la médecine, l'éthique et le droit de l'Université McGill, a affirmé hier que même si cette décision avait été extrêmement difficile à prendre, elle était absolument justifiée. «D'une façon générale, a-t-elle dit, nous sommes d'avis qu'il faut respecter les souhaits des patients, pourvu qu'ils soient compétents et qu'ils aient été pleinement avisés des conséquences de leurs décisions.»

Le juge Dufour, de la Cour supérieure, a décrété hier que Nancy B., une jeune femme de 25 ans de Québec paralysée de la nuque aux pieds depuis deux ans par le syndrome de Guillain-Barré, pouvait légalement être débranchée de son respirateur.

Selon Mme Somerville, ce cas est comparable à celui d'un cancéreux qui refuserait la chimiothérapie. «Il serait impensable que la police l'arrête et l'amène de force à l'hôpital pour subir ce traitement», souligne-t-elle, en expliquant que Nancy B. a elle aussi le droit de dire «il s'agit de mon corps et je ne veux pas de cette thérapie», la seule différence étant qu'elle ne peut s'y soustraire par elle-même.

Divergence

Par contre, Julius Grey, un avocat montréalais spécialisé dans les causes concernant les libertés

civiles, accepte mal ce jugement. Il fait valoir que même si la jeune femme est lucide, il se peut qu'elle soit déprimée, ou même effrayée et, partant, incapable d'évaluer objectivement son état.

«Je crois à l'autonomie, mais je crois aussi à la vie, dit-il, et les arguments s'opposent à ce que l'on mette fin à une vie sont sans doute les plus forts.»

Pour sa part, Richard Fraser, qui dirige le groupe de travail sur les soins de santé de l'Association canadienne du barreau, approuve la décision du juge Dufour. «Si nous prétendions que personne n'est jamais en droit de se plier aux souhaits d'un malade, nous risquerions de voir, à travers le pays, des gens sans espoir, mourant d'une mort lente et affreuse, sans jamais laisser la nature suivre son cours. Il faut faire preuve d'empathie à l'endroit des malades.»

Une Manitobaine supplie Nancy B. de vivre

Presse Canadienne

WINNIPEG

■ Une Manitobaine handicapée supplie Nancy B. de ne pas mettre

fin à sa vie, maintenant qu'un juge a autorisé la jeune Québécoise à faire débrancher le respirateur artificiel qui la maintient en vie depuis deux ans.

Âgée de 25 ans, Nancy B. est paralysée de la tête aux pieds, souffrant du syndrome Guillain-Barré, et n'aurait aucun espoir de recouvrer la santé. Le respirateur de la patiente ne pourra toutefois être débranché avant un délai d'appel de 30 jours.

Mme Theresa Ducharme, qui a passé la majeure partie de sa vie paralysée, a écrit à Nancy B. pour lui dire qu'elle se trouve dans une situation similaire à la sienne depuis l'âge de huit ans, âge auquel elle a contracté la poliomyélite.

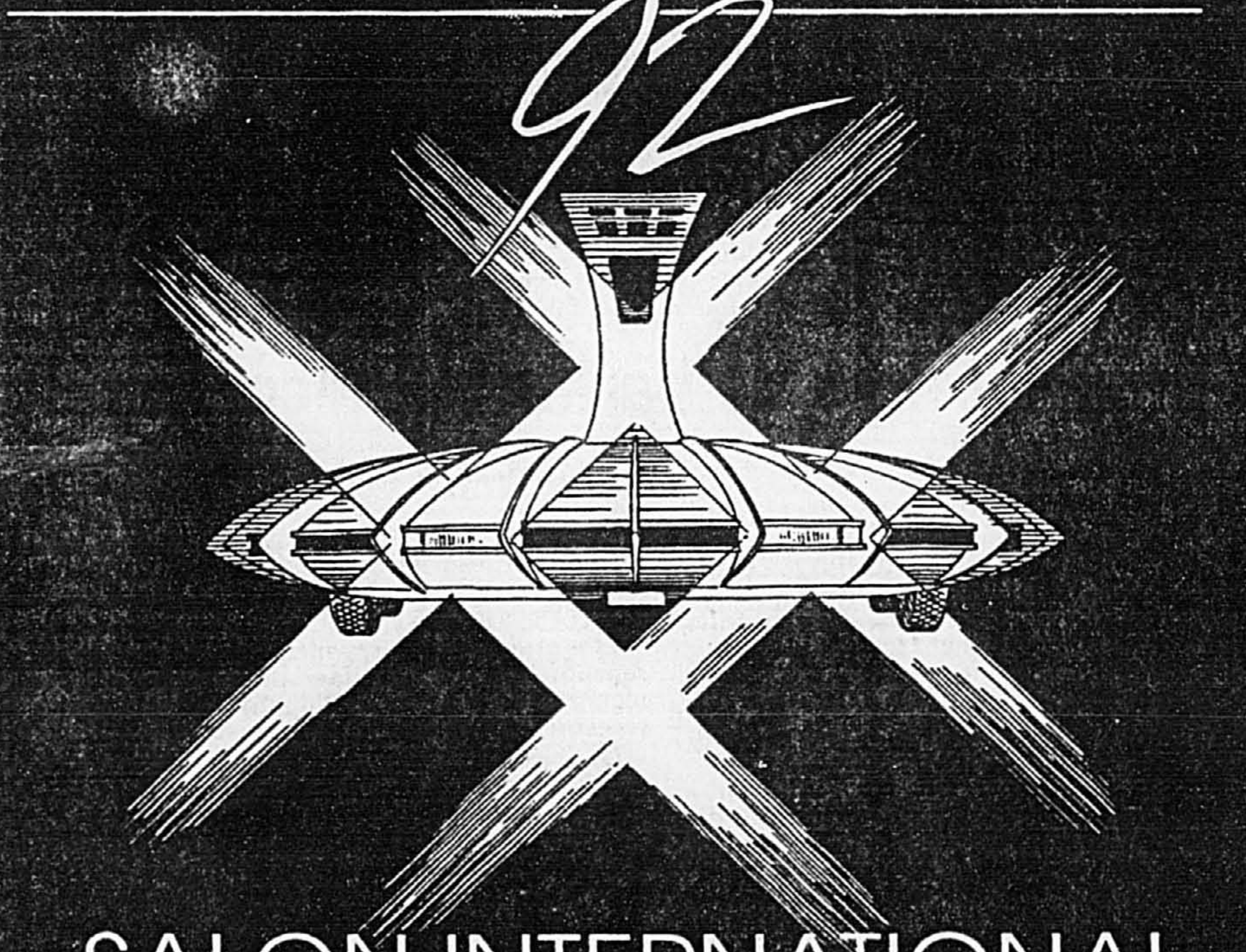
Maintenant âgée de 46 ans, ma-

riée et militante pour les droits des personnes handicapées au Manitoba, Mme Ducharme a déclaré lundi qu'elle était heureuse que personne n'ait donné suite à sa demande de stopper le respirateur quand elle croyait, elle aussi, qu'il serait plus simple de mourir.

Mme Ducharme a même écrit à des policiers et à la ministre de la Justice Kim Campbell pour leur demander d'empêcher ce qu'elle appelle «l'assistance à un suicide», et les presser d'améliorer les soins aux personnes handicapées.

Elle a également exprimé l'intention de se rendre par avion au chevet de Nancy B., dans l'espoir de la faire changer d'avis. Elle est persuadée qu'avec de l'appui et l'amour des gens, la jeune femme pourrait décider de vivre.

PROPULSION



SALON INTERNATIONAL DE L'AUTO DE MONTRÉAL AU STADE OLYMPIQUE DU 9 AU 19 JANVIER

Venez admirer plus de 650 véhicules au Salon International de l'Auto de Montréal et participez à notre concours

PLUS DE 50 000 \$ EN PRIX

Une superbe TOYOTA MR2 Turbo transformée
gracieuseté de l'Association des Concessionnaires Toyota
Un voyage d'une semaine pour quatre personnes vers une destination soleil
gracieuseté de CJMS
10 "week-ends" de ski au Mont-Tremblant gracieuseté de CKMF
50 systèmes antiviol Pro-TG gracieuseté de Lebeau Vitres d'Autos
1 000 \$ d'essence de Ultramar

Le tirage aura lieu le 19 janvier 92 à 20 h au Salon International de l'Auto au kiosque Ultramar

Heures d'ouverture: 10 h à 23 h à l'exception de dimanche le 19 janvier 1992, 10 h à 20 h
Les guichets ferment 2 heures avant la fermeture du Salon
Billets d'entrée: adultes 8\$ - Étudiants, âge d'or et groupe de 20 et plus: 6\$
Enfants de 6 à 12 ans accompagnés d'un adulte: 1\$ (Taxes incluses)

Remplissez ce coupon de participation et déposez-le au kiosque Ultramar, au Salon de l'Auto ou postez-le à La Presse Concours Salon de l'Auto
La Presse Ltée, C.P. 5015, Succ. Place d'Armes, Montréal H2Y 3M1

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____ Ville : _____ App. : _____
Code postal : _____ Tél. : _____ Âge : _____

Les tirages auront lieu le 19 janvier à 20 h au kiosque Ultramar lors du Salon International de l'Auto au Stade Olympique

RÉSULTATS				
Loto-Québec				
Tirage du				
JEU DES CARTES				
POSITIONS	1	2	3	4
JEU 1	A	10	A	D
ROULETTE				
POSITIONS	1	2	3	4
JEU 2	9	6	5	9
GRANDE ROUE				
POSITIONS	1	2	3	4
JEU 3	63	85	25	
Banco				
Tirage du 92-01-06				
1	5	6	17	22
31	34	36	37	43
48	49	52	54	57
58	60	61	64	70
Prochain tirage 92-01-07				
T.V.A. le réseau des tirages				
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.				



Janine Sutto, compagnon de l'Ordre du Canada

Presse Canadienne
OTTAWA

La comédienne montréalaise Janine Sutto a été désignée hier compagnon de l'Ordre du Canada, avec quatre autres personnes.

L'écrivain Roch Carrier, le père Marcel de la Sablonnière, le cinéaste Rock Demers et le docteur Jacques Papillon, spécialiste de la chirurgie esthétique, ont été parmi les 25 Canadiens et Canadiennes nommés officiers de l'ordre.

Parmi les 45 citoyens nommés membres, il y a la chanteuse Rita McNeil, le peintre Francesco Iacurto, de Québec, et la comédienne Kin Yaroshvskaya, de Verdun.

C'est le gouverneur général du Canada, M. Ray Hnatyshyn, également chancelier et grand compagnon de l'ordre, qui a annoncé ces honneurs hier.

En plus de Mme Sutto, ont été désignés compagnons: Mme Bertha Wilson, juge à la retraite de la Cour suprême du Canada; le réalisateur Norman Jewison; et M. Harrison McCain, président du conseil de McCain Foods Ltd.

Première femme nommée à la Cour suprême, Mme Wilson siège actuellement au sein de la commission d'enquête sur les populations autochtones.

Au réalisateur Jewison, on doit en particulier les films *Fiddler on the Roof*, *Jesus Christ Superstar* et *A Soldier's Story*.

Dans le groupe des officiers, il y a eu aussi M. Angus MacLean, premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard de 1979 à 1981; Mme Pauline Jewett, ancienne députée néo-démocrate, élue pour la première fois aux Communes en 1963; Anna Porter, de Key Porter Books; Thomas Ming Swi Chang, chercheur médical de l'université McGill, à Montréal; Irwin Cotler, légiste de Québec; et l'éditeur de journaux torontois Douglas Creighton.

A ces noms s'ajoutent ceux de Gérard Docquier, dirigeant syndical, d'Ottawa; la chanteuse d'opéra Judith Forst de la Colombie-Britannique; la travailleuse sociale en milieu autochtone Jean Goodwill, de Fort Qu'Appelle, Saskatchewan.

Sont aussi officiers: Arthur Hara, hommes d'affaires de Vancouver; le légiste Peter Hogg, de Toronto; l'ancien juge en chef de l'Ontario William Howland; Arthur Lundrikan, homme d'affaires de Terre-Neuve; William Pratt, qui a largement contribué au succès des Jeux olympiques de Calgary; Theodore Rozsa, homme d'affaires de Calgary; Andrew Sarlos, homme d'affaires de Toronto; Harry Steele, homme d'affaires de Dartmouth, N.-E.; Edward Stewart, de Toronto; et Jean-Pierre Wallot, archiviste aux Archives nationales, à Ottawa.



Janine Sutto

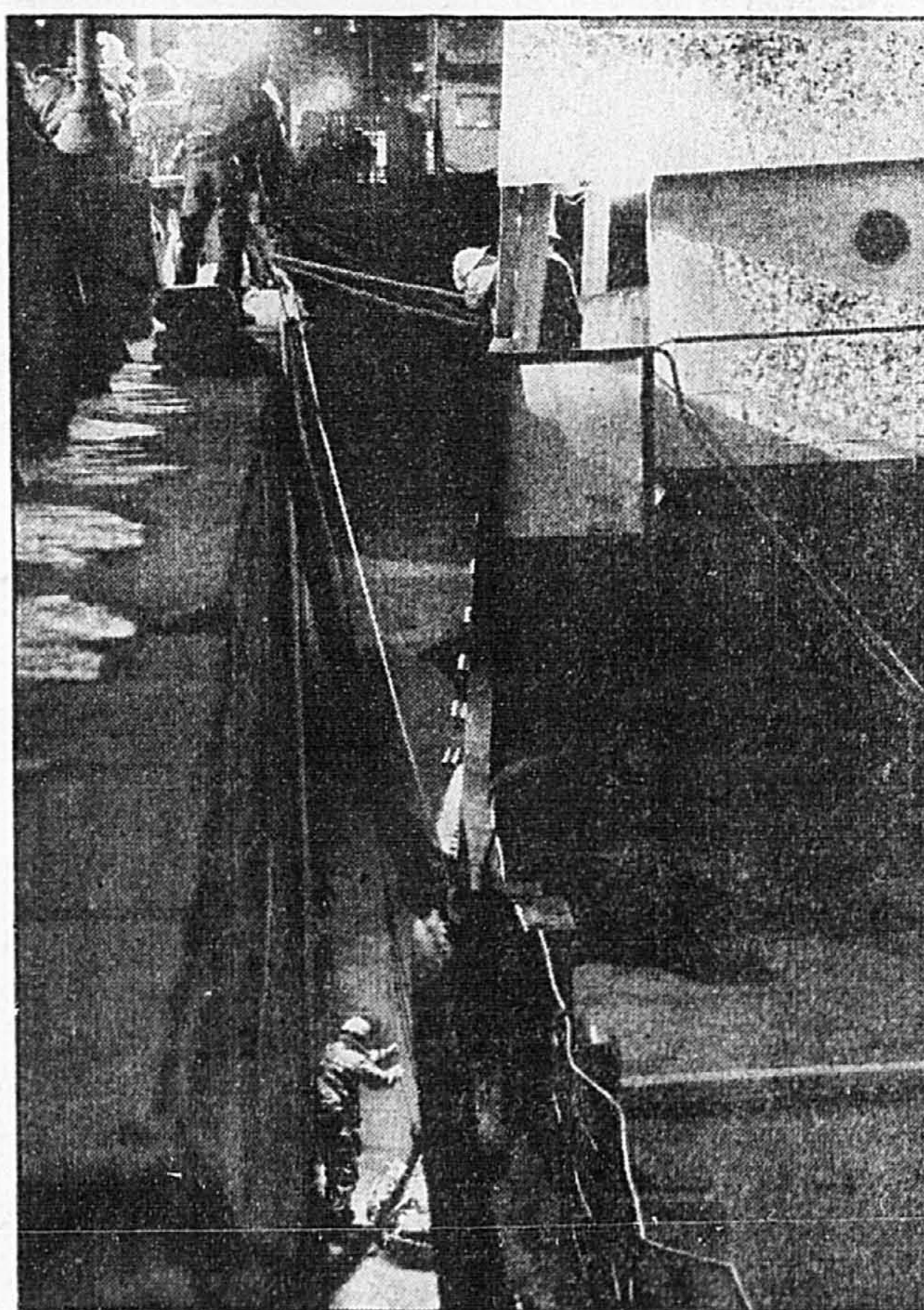
Chez les membres, on note les noms de Roy «Red» Story, chroniqueur sportif de Montréal; Lynn Johnston, caricaturiste; Arthur Braid, de Winnipeg; Ruth Carse, d'Edmonton; Lieutenant colonel Henri Chassé, de Hull; Christina Cole, de Fogo, T.-N.; Joe et Josephine Crow Shoe, de Brockton, Alb.; Jacques Dalibard, d'Ottawa; et Albert Dawes, de Toronto.

Il y a eu également, parmi les membres: Peter Dobell, d'Ottawa; Lawrence Flood, de Toronto; Geoffrey Gowan, d'Ottawa; Pamela Hall, de Vancouver; Charles Hodge, de Dollard-des-Ormeaux; Henry «Hal» Jackman, lieutenant-gouverneur de l'Ontario; Asa Johal, de Vancouver; Ernest Johnston, de Calgary; Frederick Landry, de Saint-Jean, N.-B., à trois reprises champion des violons d'Amérique du Nord; Robert Lawrence, d'Ottawa; Père Paul-Aimé Martin, de Montréal; Richard Morisset, d'Outremont.

On relève aussi les noms suivants chez les membres: Ann Mortifee, chanteuse de Vancouver; Soeur Anselme Marie (Cesira Parisotto), de Montréal; Frederick Penner, de Winnipeg; Kenneth Perkins, de Hartington, Ont.; Cyril Poole, de Saint-Jean, T.-N.; Kris Rao, de Saskatoon; Edward Ratushny, d'Ottawa; Beatrice Reeves, de Charlottetown; Mary Reid, de Toronto; Ian Ross, de Victoria; Marion Samworth, de Toronto; Claude Saunders, de Hamilton; Ruth Schiller, de Riverview, N.-B.; Mary Simon, de Pointe-Claire, Québec; Jacques St-Pierre, de Montréal; et Elizabeth Webster, de Dundas, Ontario.

Depuis la création de l'Ordre du Canada en 1967, 1589 membres, 1070 officiers et 289 compagnons ont vu leur travail et leurs activités dans divers secteurs ainsi reconnus.

On n'a pas indiqué quand aura lieu la remise de ces honneurs.



Les secouristes ont dû intervenir hier pour tirer d'affaire un individu qui a fait un chute de dix mètres, d'un cargo, sur la glace du fleuve Saint-Laurent.

PHOTO DENIS COURVILLE, La Presse

Un saut de dix mètres sur la glace du Saint-Laurent

Un individu de 25 ans qui tentait de gagner du temps pour se rendre sur le quai a perdu pied et a plongé une dizaine de mètres en bas d'un cargo torontois, se retrouvant sur la glace fragile qui couvre la surface du fleuve Saint-Laurent, dans le port de Montréal.

L'incident cocasse, qui aurait pu être tragique, s'est déroulé tout près des installations du cinéma IMAX, dans le Vieux-Port, à l'heure du souper, hier soir. Le

pauvre homme, qui ne portait pas de papiers d'identité sur lui, a voulu éviter de passer par la passerelle pour atteindre le quai, en sautant du bateau.

Plusieurs secouristes ont dû intervenir pour le sortir du pétrin. Souffrant d'hypothermie, il a été transporté à l'hôpital Royal Victoria, où on ne craignait pas pour sa vie, a indiqué le sergent Pierre Giguère, du poste 33 de la police de la CUM.

LES QUÉBÉCOIS EN FLORIDE

Fuyant la TPS et la TVQ, des investisseurs préfèrent se tourner vers la Floride

La Presse poursuit aujourd'hui la publication d'articles de la Presse Canadienne consacrés aux Québécois en Floride.

MARIE TISON
de la Presse Canadienne

HOLLYWOOD, Floride

Depuis qu'ils se connaissent, Alain et Louise Tessier rêvent d'avoir un hôtel bien à eux.

Ce rêve se concrétisera à la fin du mois, au moment où ils entreront en possession du Holiday Inn de Hollywood, après avoir déboursé 1,8 million \$ US.

Ils se départiront alors du motel qu'ils possèdent depuis cinq ans à quelques centaines de mètres de la plage de Hollywood, le Motel Bellair.

Le couple, qui résidait à Saint-Louis de Terrebonne avant de déménager ses pénates en Floride, regorge de projets pour le Holiday Inn: revampier le menu, développer le bar et installer une antenne pour capter Radio-Canada et Télé-Métropole.

L'hôtel est à deux kilomètres de la plage? Qu'à cela ne tienne, M. Tessier est déjà à négocier l'achat d'une camionnette pour instaurer une navette.

L'hôtel de 95 chambres fonctionne déjà bien, avec une clientèle surtout composée de gens d'affaires, et un chiffre d'affaires d'un million de dollars par année sur les chambres uniquement.

Toutefois, les Tessier voient plus grand: il veulent augmenter de 30 à 40 pour cent le taux d'occupation, et attirer les vacanciers québécois. Notamment en faisant de la publicité au Québec, et en faisant appel à certains contacts dans des agences de voyage québécoises.

«Nous allons remplir ça», lance M. Tessier.

Americains

Mais il n'est pas question de négliger les Américains.

«Il ne faut pas seulement penser canadien, dit-il. Les Américains constituent une clientèle qui est présente 12 mois par année.»

Pour cette raison, les Tessier n'effectueront pas de purge au sein des employés unilingues actuels, un engagement que le petit milieu de Hollywood a apprécié. Ils embaucheront du personnel francophone au fur et à mesure que le chiffre d'affaire augmentera.

Mme Tessier affirme que la «renaissance» de l'hôtel contribuera à revitaliser le centre commercial de Hollywood, qui a actuellement un petit air désolé, surtout en dehors de la saison touristique.

«On a suggéré à des Québécois d'ouvrir des bistrotts», ajoute M. Tessier.

Le couple ne veut pas se faire comparer aux Malenfant et Campeau, qui ont connu des expériences pour le moins douloureuses en faisant des acquisitions.

«Nous fonçons... mais un par un», dit M. Tessier.

Il explique qu'à force de travail, le motel Bellair, avec 14 chambres, avait augmenté son chiffre d'affaire d'année en an-



PHOTO PC

C'est ce Holiday Inn de Hollywood, en Floride, qui vient d'être acquis par le couple Tessier.

née, et qu'il était devenu trop petit pour les visées du couple.

Le Holiday Inn, avec seulement 95 chambres, semblait une acquisition raisonnable.

«S'il avait eu 200 chambres, nous n'y aurions même pas pensé», ajout l'homme d'affaires.

Il préférerait remplir ses 95 chambres plutôt que d'avoir un taux d'occupation de 12 pour cent dans un établissement de plusieurs centaines de chambres, comme celui qui possède M. Raymond Malenfant à Pompano Beach.

Et contrairement à M. Campeau, le couple n'achète qu'un établissement à la fois.

«Il ne faut pas que les Québécois pensent qu'ils ne peuvent pas faire de grosses affaires, a soutenu M. Tessier. Ce n'est pas parce que quelqu'un a échoué que les autres vont faire de même.»

Inspection

Les Tessier ont fait inspecter l'hôtel avant de faire une offre. Pour construire un établissement semblable aujourd'hui, il en coûterait six millions \$. Le prix demandé se situait entre 2,5 et 3 millions \$.

Le vendeur, un ancien maire de Hollywood, M. Maynard Abrams, âgé de 74 ans, s'est entendu avec eux pour un prix de 1,8 million \$. Ils ont versé 500 000 \$ comptant.

«M. Abrams est un homme extraordinaire, explique M. Tessier. Il nous a dit qu'il avait confiance en nous, qu'il croyait que nous allions remonter cette affaire.»

Le couple et leurs deux enfants, âgés de neuf et 12 ans, ont quitté le Québec en raison du climat politique et économique qui y règne. La menace de séparation du Québec les agaçait, et ils en ont eu assez des prix des biens et services au Canada.

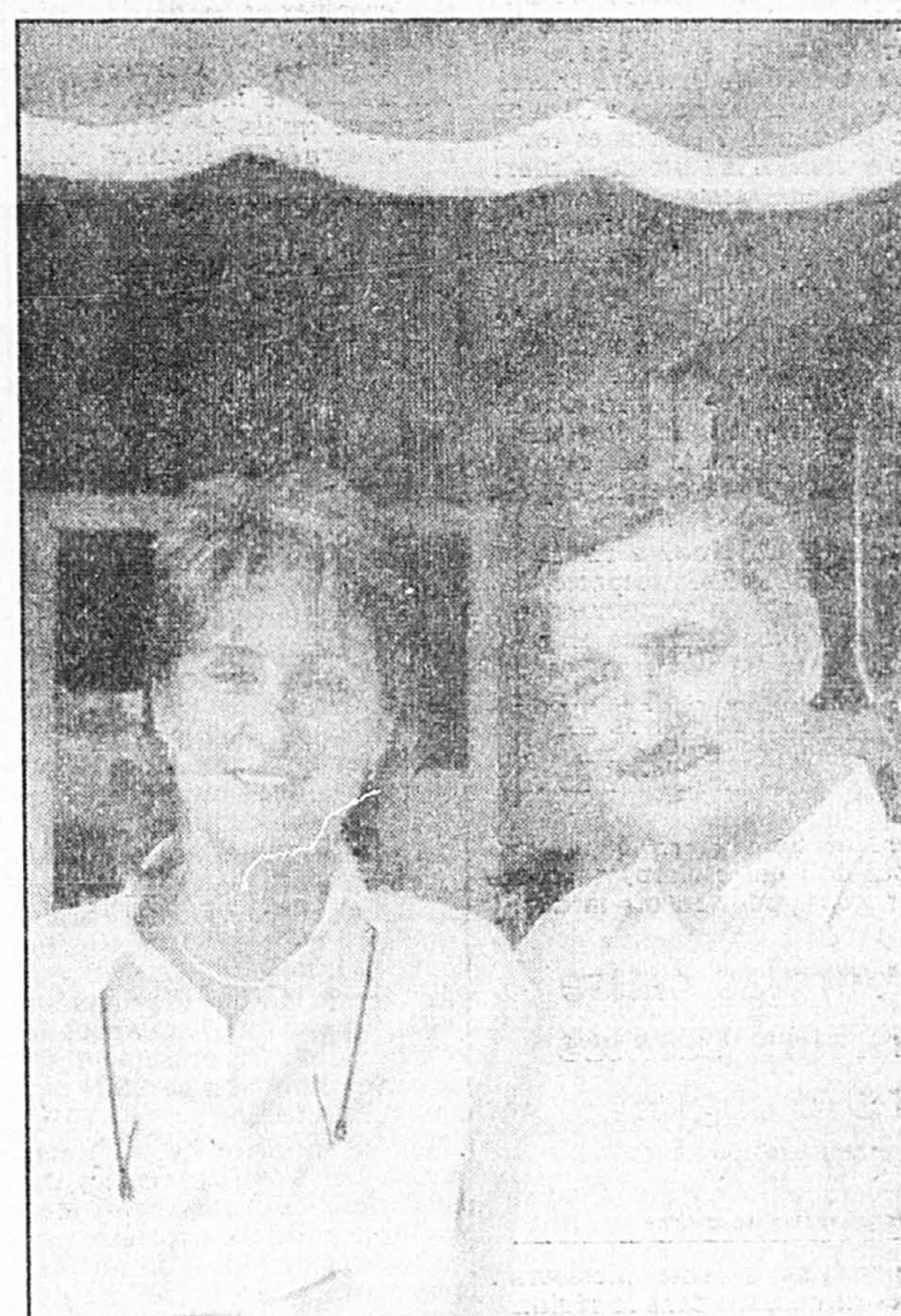


PHOTO PC

Louise et Alain Tessier voient leur vieux rêve se réaliser.

M. Tessier suggère aux politiciens québécois et canadiens de venir faire un tour en Floride pour constater l'insatisfaction des Québécois, les sommes astronomiques qu'ils dépensent

dans cet Etat, et le climat beaucoup plus favorable aux affaires qui y existe.

«Peut-être après cela nous traiteraient-ils aux petits oignons.»

La future Caisse pop floridienne subira-t-elle le même sort que le restaurant Saint-Hubert?

Si des Québécois attendent avec impatience l'ouverture d'une Caisse populaire à Hallandale, d'autres lui prédisent un échec retentissant en raison des restrictions qui lui seront imposées

MARIE TISON
de la Presse Canadienne

HALLANDALE, Floride

Certains l'attendent avec impatience. D'autres prédisent un échec retentissant. D'autres encore vont simplement attendre. Et voir.

Le Mouvement Desjardins devrait ouvrir une caisse populaire d'ici quelques semaines à Hallandale, une localité située à peu près à mi-chemin entre Fort Lauderdale et Miami Beach.

La caisse a déjà un nom, la Desjardins Federal Savings Bank, un numéro de téléphone, un élégant édifice, et un directeur, M. Jean-Pierre Gagnon, qui était directeur de la caisse Saint-Arsène, à Montréal.

La caisse devait ouvrir officiellement au début de décembre, mais la bureaucratie américaine a occasionné quelques délais, a déclaré M. Humberto Santos, président de la Caisse centrale Desjardins, à Montréal, au cours d'une entrevue téléphonique.

Les Québécois en Floride, qu'ils s'agissent de vacanciers, de visiteurs de longue durée ou de résidents permanents, sont cependant divisés sur l'utilité de la caisse et sur ses chances de succès. Et plusieurs rappellent la mésaventure du restaurant Saint-Hubert, qui a dû fermer boutique en Floride après quelques années d'opération.

Le restaurant avait axé sa stratégie autour des seuls Québécois, a affirmé M. Guy Mainville, président du World Trade Group of South Florida, une organisation qui fournit des bureaux à temps partagés aux gens d'affaires québécois à Fort Lauderdale. Il a expliqué que le restaurant affichait complet pendant la saison touristique, mais qu'après le départ des Québécois, il ne restait plus personne.

Nouveaux comptes

M. Jean-Guy Fournier, de Quebec International Realty, un agent d'immeuble de Hollywood, a cependant soutenu que la nouvelle caisse allait fonctionner. En un rien de temps, 300 comptes vont s'ouvrir, a-t-il affirmé.

«Une caisse populaire, c'est comme une famille, a-t-il déclaré. On te connaît.»

Un avocat de North Miami Beach, Me Richard-Paul Birkenwald, a affirmé que la venue d'une caisse populaire en Floride était «superbe». Il a expliqué qu'il sera plus facile pour les Québécois d'obtenir une hypothèque auprès de la caisse, parce que les employés parleront français, qu'ils connaîtront les déclarations de revenus canadiens et québécois et qu'ils pourront faire des recherches de crédit au Canada.

«Ce sera un centre d'attrac-

tion pour les gens d'affaires francophones», a-t-il prédit.

Beaucoup de Québécois s'interrogent cependant au sujet de la localisation de la caisse. Mme Mariette Ouellet, de Canada Realty, à Pompano Beach, a affirmé que la caisse n'était pas bien située. Elle a expliqué que les Québécois avaient tendance à délaisser Miami Beach pour se déplacer vers le nord, vers Pompano Beach et Boca Raton, soit à une trentaine de kilomètres de Hallandale.

«Les gens voyageront-ils pour se rendre à la caisse?», s'est demandé M. Gerald Edwards, l'éditeur d'un des deux mensuels francophones de l'Etat, Le Vacancier de la Floride.

Différences

Plusieurs Québécois ont affirmé que la caisse ne fonctionnera que si elle se différencie des autres banques américaines.

«Si elle a les mêmes restrictions que les banques américaines, ce sera un fiasco», a déclaré M. Alain Tessier, un hôtelier de Hollywood.

Les Québécois rencontrés sur la plage de Hollywood sont pour la plupart intéressés à l'idée d'une caisse en Floride, mais ils attendent de voir les services qu'elle pourrait offrir.

«Nous verrons s'il sera possible de transférer de l'argent aux Etats-Unis ou d'avoir accès à notre compte québécois», a dé-

claré M. Richard Ledoux, de Charny.

M. Santos a confirmé que la caisse devra se plier aux lois américaines. Ainsi, il sera impossible d'effectuer des opérations inter-caisses, un des éléments qui auraient particulièrement intéressé les Québécois.

Ce qui différenciera la caisse des autres institutions américaines sera la solidité du Mouvement Desjardins et le service, a déclaré M. Santos.

«Nos membres se sentiront à l'aise chez nous», a-t-il déclaré.

Il a dit s'attendre à ce que les Américains eux-mêmes découvrent les avantages de la caisse et deviennent membres.

M. Jean Laurac, l'éditeur de l'autre mensuel de l'Etat, Le Soleil de la Floride, a affirmé que la caisse devra faire face à une autre difficulté. Beaucoup de Québécois ont de l'argent «noir», qui n'a jamais été déclaré au fisc canadien ou québécois. Ils craignent de le déposer dans une caisse québécoise, de peur que cela ne soit rapporté aux autorités canadiennes et québécoises.

M. Santos a affirmé que si la caisse doit faire des déclarations au sujet des sommes d'argent déposées, ce sera plutôt auprès des autorités américaines. Il a cependant ajouté que Desjardins n'allait pas en Floride «pour faire de l'évasion fiscale».

L'épidémie de grippe se fait toujours attendre au Québec

JEAN-PAUL SOULIÉ

■ Cet hiver, on attendait une épidémie de grippe très dure, qui devait se déclencher tôt dans la saison. Mais, pour le moment, les virus dits de Taiwan, de Beijing ou de Panama, qui devaient s'abattre sur le Québec et sur l'Est du Canada, ne se sont pas manifestés vraiment. Seulement quelques cas ont été signalés à l'hôpital Sainte-Justine et ailleurs, de façon sporadique.

Selon le docteur Grégoire Noël, du département de microbiologie de l'Hôtel-Dieu de Montréal, l'épidémie a pourtant bien commencé sur le continent nord-américain. Elle a déjà touché les

Etats-Unis et l'Ouest du Canada. Les spécialistes, qui avaient prévu que le Québec serait atteint plus tôt que d'habitude cette année, attendent toujours. L'an dernier, la période critique s'est située aux mois de janvier et de février.

« Les nouvelles souches de virus ont été répertoriées en juin et juillet derniers dans l'hémisphère sud — la saison d'hiver en Australie et en Amérique du Sud —, a expliqué le docteur Noël. Un nouveau vaccin a été conçu en fonction de ces nouvelles souches.

De son côté, le docteur Yves Robert, du Département de santé communautaire de l'hôpital Saint-Luc, a expliqué qu'on avait

vérifié l'effet du vaccin sur les tests de première ligne de séropositivité. Un communiqué des Laboratoires Connaught, qui fabriquent le vaccin, affirme que tous les cas de séropositivité relevés lors de tests de première ligne sur des individus vaccinés contre la grippe, se sont révélés négatifs après les tests de confirmation, plus spécifiques.

« Les tests de séropositivité de première ligne sont très sensibles, a expliqué le docteur Yves Robert. Un vaccin ou une grossesse peuvent faire apparaître un résultat positif, qui sera infirmé ensuite par les tests de confirmation. C'est pourquoi, on n'avise pas les patients avant que ces seconds tests aient donné leur résultat. »

La famille Martinez doit apprendre aujourd'hui la date de sa déportation

ÉRIC TROTTIER

■ C'est ce matin, à 9 h, que les membres de la famille Martinez doivent se présenter, passeports en main, aux bureaux d'Immigration Canada, rue Papineau à Montréal, où ils apprendront la date de leur déportation.

Le père de trois enfants semblait avoir fait son deuil du Québec et de Montréal, hier soir. « Nous espérons encore qu'une décision intervienne en notre faveur, mais on se prépare au pire », a indiqué Rudolfo Martinez, qui s'était réfugié au Canada avec sa femme Rebecca et leurs trois enfants à la suite de la mort de son frère, assassiné vraisemblablement pour des raisons politiques, et du viol de Rebecca, au Mexique, en 1988.

Les enfants du couple ont déjà été retirés de leur école secondaire de la région montréalaise et, hier, la famille avait commencé le grand ménage de leur logement de la rue Simpson, au centre-ville, au cas où ils seraient expulsés dans quelques jours.

Rudolfo Martinez a indiqué que sa famille allait respecter la décision finale du gouvernement canadien. « Nous sommes un peu mélangés, en ce moment, parce que nous ne pouvons pas retourner au Mexique. Nous allons chercher un autre pays qui voudra nous accueillir. Où ? Je ne sais pas... »

Me Noël Saint-Pierre, leur avocat qui doit entre temps déposer une requête pour revoir la déci-

sion rendue par Immigration Canada, en Cour fédérale d'appel, ce matin, s'est montré plus positif que les Martinez. « Je ne suis pas désespéré. Je suis d'une nature plutôt optimiste; ça m'a parfois servi... »

Les dirigeants d'Immigration Canada, qui estiment que ce dossier est clos, ont annoncé que les Martinez devraient retourner au Mexique, coûte que coûte. « L'ordre de renvoi a été donné en juillet. Nous sommes tenus par la loi de l'exécuter et les délais d'appel sont expirés depuis longtemps. S'ils sont venus au Canada directement par le Mexique, c'est au Mexique qu'ils devront retourner », a précisé Richard Saint-

Louis, porte-parole d'Immigration Canada.

M. Saint-Louis a ajouté que seul un ordre de la Cour fédérale pourrait maintenant empêcher la déportation des Martinez. Me Saint-Pierre a confié qu'il allait aussi formuler une demande de sursis à l'ordre d'expulsion, en Cour fédérale, d'ici la fin de la semaine. « Le ministre de l'Immigration Bernard Valcourt pourrait empêcher leur déportation, en invoquant des raisons humanitaires. Mais M. Valcourt n'a répondu à aucun de nos appels, jusqu'à maintenant. » La Presse a tenté en vain de parler au ministre ou à un de ses représentants, hier.

Le verglas cause plusieurs pannes dans la région de Québec

d'après la Presse Canadienne

■ Le verglas a causé plusieurs pannes de courant dans la région de Québec, depuis samedi soir, privant 30 000 des 500 000 clients d'Hydro-Québec d'électricité.

À 16 h, hier, 5 400 abonnés étaient toujours privés de courant en raison de deux pannes consécutives survenues au poste de La Pocatière. Vers 13 h 10, la chute d'une branche rendue trop lourde sur une ligne de haute tension alimentant les municipalités de La Pocatière, Saint-Pacôme, Saint-Gabriel, Saint-Roch des Aulnaies, Sainte-Louise et Saint-Onésime, a rendu la ligne hors d'usage. Le courant a alors été transféré sur une autre ligne, ce qui a permis le rétablissement de l'électricité trois quarts d'heure plus tard. Mais vers 15 h 30, cette deuxième ligne a elle aussi flanché, toujours à cause de la pluie verglaçante.

Par ailleurs, une ligne de 735 000 volts d'Hydro-Québec en provenance de Churchill Falls est hors service depuis 11 heures hier matin, en raison des importantes accumulations de verglas sur la Côte-Nord, a indiqué hier soir la société d'État. Hydro-Québec estime que la ligne devrait être réparée d'ici deux jours. En fin de soirée, ce « relâchement » n'avait toutefois causé aucune panne de courant, a-t-on précisé.

ARGENT DISPONIBLE

Problèmes de liquidités,
d'expansion?
Compagnies établies seulement.
Finance Rapide Cie Ltée

342-4488

CENTRE PROFESSIONNEL DE GRAPHOLOGIE

Jocelyne Guévin-Canse

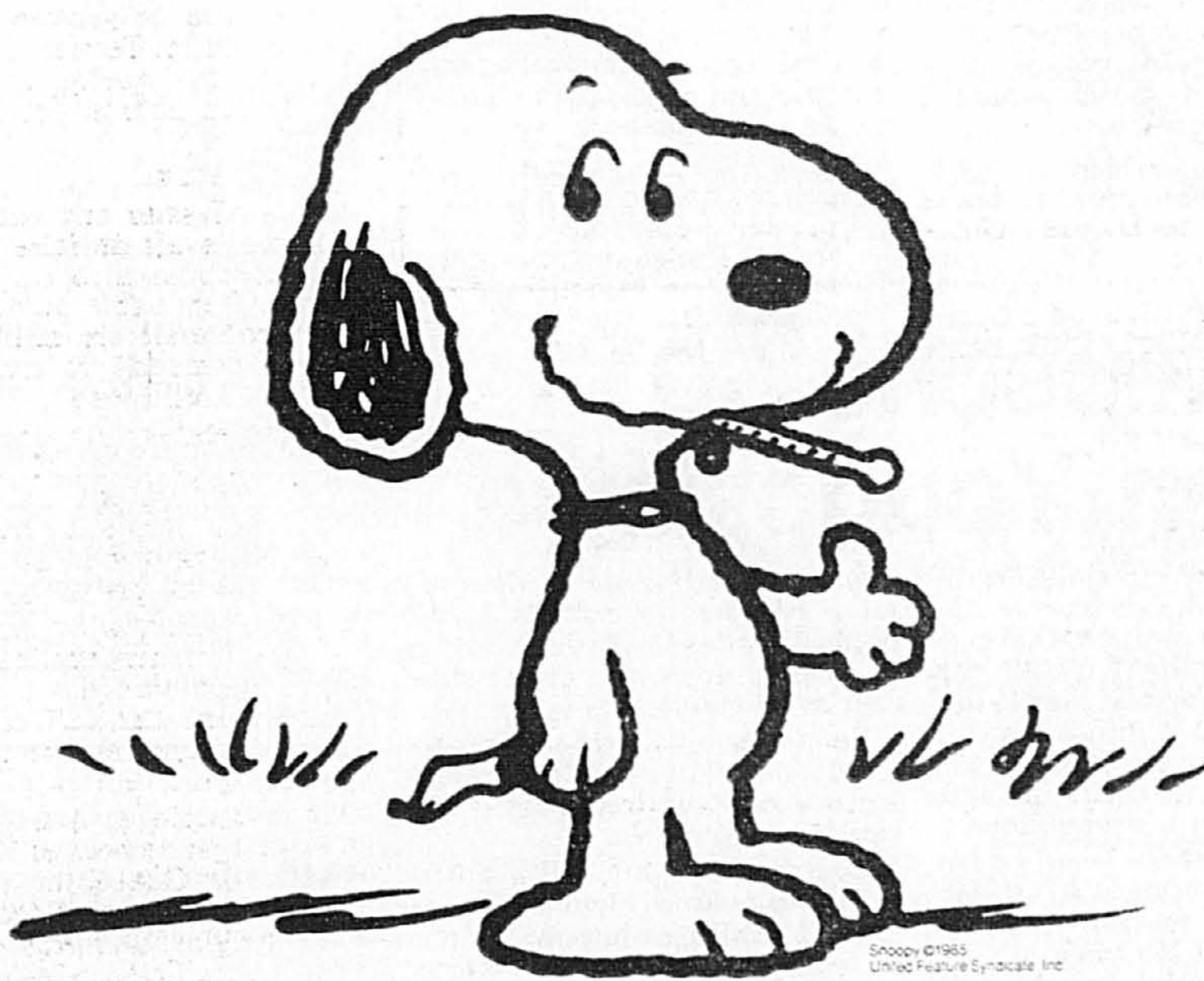
Formation en

GRAPHOLOGIE

- Cours:
- De base en graphologie;
 - Grapho-psycho des mécanismes de défense;
 - Perfectionnement en sélection du personnel.

Offert de jour ou de soir
Renseignement:

642-3292



Notre bilan de santé n'a jamais été meilleur.

À La Métropolitaine, nous nous portons très bien merci! Avec plus de 1 050 milliards de dollars d'assurance-vie souscrite, nous sommes la compagnie d'assurance-vie la plus active en Amérique du Nord.

De fait, notre bilan de santé annuel est toujours éclatant. Des entreprises indépendantes d'évaluation de crédit nous accordent invariablement les notes les plus élevées qui soient. Ainsi, la A.M. Best nous a décerné un « A+ supérieur », la Standard & Poor's un « AAA », la Dominion Bond Rating Services un « R-1 élevé » et la Moody's Investor Services un « Aaa ».

Si vous prévoyez faire l'achat d'une assurance-vie, d'une rente

viagère, d'un REER ou d'un autre service financier, vous savez maintenant que vous pouvez compter sur La Métropolitaine.

Notre slogan « Choisir La Métropolitaine, c'est payant! » est une solide promesse qui est fondée sur l'assurance que nous sommes là pour vous aujourd'hui et que nous y serons aussi demain. Une promesse fondée sur un bilan de santé financière éclatant.

Avant d'arrêter votre choix sur une entreprise de services financiers, communiquez d'abord avec le bureau de La Métropolitaine le plus près de chez vous. Nous vous montrerons un bilan de santé qui prouve, noir sur blanc, que nous avons les reins solides.

Choisir La Métropolitaine, c'est payant!



La Métropolitaine
ET COMPAGNIES AFFILIÉES

SOLDE
1/2 PRIX

Sur tous nos mobiliers de salon en montre dans notre nouvel entrepôt (seulement).

Yvon
Loiseau inc.
meubles de distinction

N.B. - En plus d'offrir un rabais de **50 %** nous payons toutes les taxes.

734, boul. Labelle
Chomedey, Laval **681-4351/681-9555**

169964-C21

► REPÈRES

Zviad Gamsakhourdia, l'homme qui s'est accroché en vain

d'après Reuter
MOSCOU

■ Ancien dissident porté à la présidence de la Géorgie en mai dernier avec 87 p. cent des voix, Zviad Gamsakhourdia a fui Tbilissi, hier, chassé par l'opposition et honni par ses anciens amis.

Emprisonné sous le régime communiste pour avoir défendu les droits de l'homme, Zviad Gamsakhourdia, 52 ans, était accusé de dérive dictatoriale depuis son élection triomphale. Il était alors devenu le premier président élu au suffrage universel direct dans une république soviétique.

Mais la désillusion devait s'emparer rapidement de certains de ses partisans.

Avant le scrutin, il s'était présenté comme le seul capable de rompre avec Moscou et de redonner à la Géorgie l'indépendance dont elle avait joui pendant trois ans à partir de 1918. Il accusait les cinq autres candidats d'être des valets de Moscou.

Depuis que les troupes soviétiques avaient tué vingt personnes en réprimant une manifestation à Tbilissi, en avril 1989, l'objectif politique de beaucoup de Géorgiens était l'indépendance.

Vastes pouvoirs

Zviad Gamsakhourdia était apparu comme un recours lorsque la coalition de la Table ronde, qu'il dirigeait, avait chassé les communistes du pouvoir en Géorgie, en octobre 1990. Il fut ensuite élu président du parlement, qui renforça ses pouvoirs.

La réputation de ce dissident incarcéré dans les années 1970 pour avoir créé un groupe su-

pervisant l'application de l'Accord d'Helsinki sur les droits de l'homme, avait suscité chez beaucoup l'espoir qu'il pourrait obtenir l'indépendance pacifiquement.

Mais, peu après son élection à la présidence, en mai 1991, il commença à adopter les méthodes rudes de ses prédécesseurs.

« Nous n'allons pas changer de direction, avec pour but le respect des droits de l'homme et de la démocratie », dit-il lors d'une conférence de presse après sa victoire. « Mais, en même temps, nous n'autoriserons pas l'anarchie en Géorgie ni une offensive des forces sombres du Kremlin. »

Parmi les intellectuels qui l'avaient soutenu, beaucoup prennent alors leurs distances et rejoignent l'opposition.

En août, il limoge son premier ministre, Tengiz Sigua, et son ministre des Affaires étrangères, Georgy Khochtaridze.

Rhétorique anti-russe

En septembre, il fait arrêter le chef de l'opposition, Georgy Tchantouria, du Parti démocratique national, en l'accusant d'« actes anti-sociaux ».

La semaine dernière, Tengiz Sigua avait été placé à la tête d'un nouveau gouvernement provisoire, formé pendant le siège du parlement par le Conseil militaire de l'opposition.

Zviad Gamsakhourdia a fait fermer l'Université de Tbilissi ainsi que plusieurs journaux libéraux et a pris le contrôle de la principale chaîne de télévision.

Ses discours farouchement anti-russes n'ont pas réussi à retenir nombre de ses partisans, l'indépendance étant acquise et la désintégration de l'URSS rendant périme cette rhétorique nationaliste.

La Géorgie est la seule des douze dernières républiques soviétiques à n'avoir pas signé

en décembre les accords d'Alma-Ata créant une nouvelle Communauté des États indépendants (CEI).

Sur le plan économique, le président Gamsakhourdia n'a pas tenu ses promesses de transition vers l'économie de marché. Selon certains journaux, les milieux d'affaires étaient plutôt favorables à l'opposition.

Finalement, même la Garde nationale, forte de 4000 hommes, qu'il avait formée en mai en signe de défi à Moscou, s'est retournée contre lui.

Plus que son âge

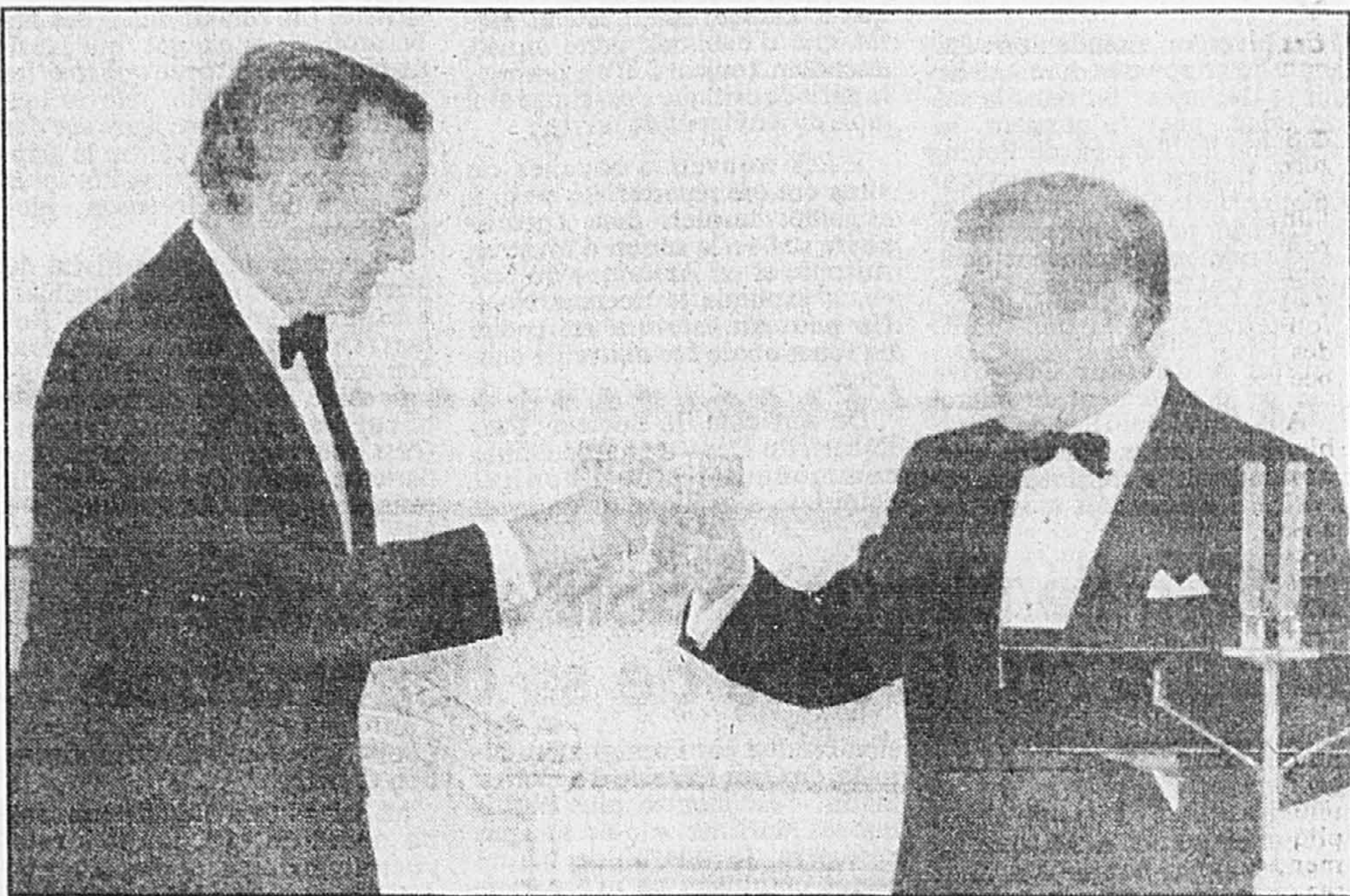
Cet homme aux cheveux blancs et à l'air toujours grave, qui paraît plus que son âge, avait misé sur l'exaltation des valeurs nationalistes pour prendre en main les destinées d'une Géorgie qu'il appelait de ses vœux « à chasser tous les traîtres, tous les ennemis, tous les non-Géorgiens qui ont trouvé refuge ici ».

Fortement influencé par son père, un écrivain de petite noblesse géorgienne, qui s'était fait le porte-drapeau de valeurs patriotiques, Zviad Gamsakhourdia se nourrit dès l'enfance de sentiments nationalistes.

Lui-même écrivain et poète, il fait ses études de lettres et de philosophie à l'université. Après le démantèlement du Groupe de surveillance des accords d'Helsinki, qui n'a fonctionné que deux mois, Zviad Gamsakhourdia fait un an de cellule. Condamné à cinq ans de prison à l'issue de son procès, il ne purgea toutefois que deux ans de sa peine.

Sa liberté retrouvée, il prend la tête du mouvement nationaliste. Auréolé de l'image de son père et de son propre passé de dissident, il s'impose comme celui qui conduira la Géorgie à l'indépendance.

Zviad Gamsakhourdia est né le 31 mars 1939. Il est marié et a trois fils.



Avant de se rendre au Japon aujourd'hui, le président américain George Bush a rendu visite hier à des soldats américains montant la garde près de la ligne de démarcation entre les deux Corées, leur affirmant qu'ils avaient contribué à un « triomphe » désormais « inévitable » : l'unification et la liberté de la péninsule coréenne. M. Bush trinque ici avec le président sud-coréen, M. Roh Tae-woo, au cours d'un dîner d'État hier à Séoul.

PHOTO REUTERS

Bush à Tokyo! Pourquoi?

d'après AP, Reuter et PC
TOKYO

Malgré les manifestations de bonne volonté affichées par les dirigeants nippons, la visite au Japon qu'entame George Bush aujourd'hui pourrait déboucher à terme sur une nouvelle crise entre Tokyo et Washington.

Pour montrer qu'il place les dossiers économiques au premier plan des discussions, le président américain a emmené avec lui les PDG des trois grands de l'industrie automobile américaine — General Motors, Ford et Chrysler — tous trois victimes de la concurrence nipponne.

Cela n'est guère du goût des dirigeants japonais qui n'apprécient pas de voir le chef de l'exécutif américain transformer une visite officielle en tournée électorale, dix mois avant les présidentielles.

Mais, conformément aux vœux du premier ministre Kiichi Miyazawa, les experts économiques ont passé la journée d'hier, à Tokyo, à tenter de préparer une réponse adéquate aux revendications économiques américaines.

Ces efforts de dernière minute, autant que les professions de foi du gouvernement, laissent toutefois sceptiques les spécialistes des relations américano-japonaises.

La plupart d'entre eux s'accordent à dire que, malgré quelques mesures ponctuelles de Tokyo pour réduire son excédent commercial avec Washington, une détérioration des relations entre les deux pays est à prévoir dans les mois qui viennent.

Le déficit commercial américain avec le Japon est estimé à 41 milliards de dollars en 1991, contre 38 milliards en 1990. Il est dû à 75 p. cent à l'importation de voitures et de pièces détachées japonaises.

Faire bonne figure

Les milieux d'affaires américains comme la classe politique se déclarent désormais partisans de représailles contre Tokyo si le Ja-

pon se refuse à limiter ses exportations.

« Les dirigeants japonais et américains décideront quelques mesures qui seront présentées comme autant de succès mais le résultat ne sera certainement pas une amélioration des liens économiques entre les États-Unis et le Japon », estime Motofumi Asai, un ancien diplomate professeur à l'Université de Kyorin.

« Bush pourra faire bonne figure à son retour à Washington mais, très vite, les critiques reprendront », prévoit-il.

Le gouvernement nippon s'est déjà engagé à exhorter les constructeurs automobiles japonais à coopérer pour augmenter les ventes de voitures américaines au Japon et à travailler avec des constructeurs américains pour la production de pièces détachées.

Les mesures qui pourraient être annoncées lors de la visite — modification des normes d'agrément des véhicules, fixation d'un seuil minimum d'importations d'automobiles américaines au Japon et réforme du réseau de concessionnaires — n'auront pourtant qu'un effet limité sur les échanges commerciaux.

« Dans quelques mois, les Américains demanderont : les importations de voitures au Japon ont-elles augmenté? La réponse sera bien évidemment négative et tout cela sera interprété comme une trahison », juge Motofumi Asai.

La conjoncture intérieure japonaise se prête d'ailleurs mal à une percée des voitures américaines. L'Association japonaise des concessionnaires automobiles (JADA) a annoncé en effet que les ventes de véhicules au Japon avaient accusé en 1991 leur première baisse depuis onze ans.

Les mécontents

Les ventes de voitures et de pièces détachées représentent les trois quarts du déficit commercial entre les deux pays. Le premier ministre Kiichi Miyazawa n'a cessé d'exhorter les japonais à acheter davantage et les cinq grands constructeurs ont annoncé le mois dernier un programme

visant à doubler les achats actuels de pièces américaines en 1994.

Comme le souligne un analyste financier, « il ne reste pas grand-chose à annoncer de plus. Il en résultera probablement davantage de frictions ».

Un constructeur nippon cité par l'*Asahi Shimbun* s'est montré impitoyable. « Nous avons finalement décidé d'acheter des pièces américaines, même si elles sont plus chères, parce que c'est inévitable. Mais maintenant le gouvernement exige que nous achetions même celles de mauvaise qualité. Cela devient ridicule. »

Côté américain, les PDG ne se privent pas de critiquer ouvertement les Japonais. « L'espère sincèrement qu'ils reconnaîtront le fait qu'ils marchent à contretemps, qu'ils exportent dans tous les pays du monde et que leur marché est fermé », note le président de Textron, Bervely Dolan. « La position japonaise est la suivante : nous ne pouvons importer ça dans notre pays parce que la qualité n'est pas bonne. »

Dans les milieux d'affaires américains, on reconnaît néanmoins que ces récriminations ne sont plus valables et que les Américains ont appris des Japonais à fabriquer des produits de qualité et à satisfaire les désirs des consommateurs.

Soucieux d'apaiser les esprits, M. Miyazawa a déclaré que le Japon se comportera en ami vis-à-vis d'un pays qui traverse une mauvaise passe économique et qui l'a beaucoup aidé depuis 40 ans. Il a même dit que la présence des PDG ne rendrait ce sommet que plus productif, mais il a nié tout lien entre l'excédent commercial nippon et la récession aux États-Unis.

Un journaliste du *Nikkei*, le principal quotidien économique japonais, a ironiquement rappelé qu'en 1962 le général de Gaulle avait traité le premier ministre japonais d'alors de « vendeur de transistors ». Et de noter : « Certains responsables de l'industrie ici ont tendance à considérer davantage le président (Bush) comme un vendeur de voitures que comme un chef d'État. »

Boutros-Ghali dépêche 50 casques bleus en Yougoslavie

d'après Reuter
NATIONS UNIES

Le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, a annoncé hier l'envoi immédiat d'une cinquantaine d'observateurs militaires aux quartiers généraux militaires yougoslave et croate, afin d'encourager le respect du 15e cessez-le-feu.

Dans un rapport au Conseil de sécurité, le nouveau chef de

l'ONU a cependant ajouté qu'il ne pouvait recommander le déploiement de quelque 10 000 casques bleus tant qu'il n'était pas assuré de la tenue du cessez-le-feu et de l'accord des dirigeants des enclaves serbes de Croatie, en particulier ceux de la Krajina, qui ont proclamé une « république » sur leur territoire.

Le Conseil de sécurité devait discuter de la question un peu plus tard dans la journée d'hier, mais un précédent mandat autorise le secrétaire général à en-

voyer immédiatement un premier groupe de casques bleus, prélevé sur des forces de maintien de la paix déployées en d'autres parties du monde.

Sur le terrain, le 15e cessez-le-feu a tenu hier pour la quatrième journée consécutive, malgré des violations mineures.

Boutros Boutros-Ghali a précisé que les casques bleus s'attacheraient à renforcer le cessez-le-feu en facilitant les communications entre l'armée yougoslave et les forces croates et en les aidant à régler les difficultés qui pourraient surgir.

Le groupe aidera aussi les deux parties à « déterminer les mesures pouvant être prises pour éviter des violations du cessez-le-feu ou rétablir le statu quo lorsque des violations se sont produites », a-t-il ajouté.

La radio croate a fait état de tirs sporadiques dans la région de Zadar, sur la côte, pendant la nuit, de tirs de mitrailleuse contre deux bateaux, près de Dubrovnik, et d'une attaque au mortier contre un hôpital et un marché à Vinkovci, dans l'est de la Croatie.

L'agence Tanjug cite pour sa part des sources militaires selon lesquelles la nuit de dimanche à hier a été calme sur tous les fronts. Mais les artilleurs croates de Vinkovci ont tiré au mortier sur Mirkovci, une ville voisine, contrôlée par les Serbes, a-t-elle ajouté.

L'émissaire de l'ONU Cyrus Vance, rentré ce week-end d'une cinquième mission en Yougoslavie, a souligné à plusieurs reprises que l'ONU ne déploierait de force d'interposition dans ce pays que si le cessez-le-feu tenait durablement.

Dans son rapport, Boutros Boutros-Ghali s'est en outre déclaré préoccupé par les déclarations publiques de « certains dirigeants des communautés serbes de Croatie ».

Il faisait à l'évidence allusion à Milan Babic, chef de l'enclave serbe de la Krajina, qui a rejeté le déploiement de casques bleus sur son territoire et a déclaré que les irréguliers serbes ne déposeraient pas les armes.

Selon des diplomates, le président serbe, Slobodan Milosevic, a donné la semaine dernière à Cyrus Vance l'assurance que les dirigeants de la Krajina se rallieraient à la position de Belgrade. Aussi la déclaration de Milan Babic, envoyée à l'ancien secrétaire d'État américain, a-t-elle provoqué la colère des dirigeants de Serbie.



Venez chez Roots

Votre argent en vaudra jusqu'à Double!

Ce sera le Double du plaisir!

jusqu'à 50% de rabais

MARCHANDISE SÉLECTIONNÉE

ET AMENEZ TOUS VOS AMIS!

JUSQU'À ÉPUISEMENT DE LA MARCHANDISE

Roots

DISPONIBLE DANS TOUS LES MAGASINS ROOTS

d'après AFP
JÉRUSALEM

Le premier ministre israélien Yitzhak Shamir a entamé hier la négociation d'un nouveau passage difficile au parlement avec le débat sur l'élection du chef du gouvernement au suffrage universel.

L'examen en deuxième lecture d'une proposition de loi en ce sens oppose la coalition au pouvoir, qui lui est dans sa majorité hostile, à l'opposition, qui lui est favorable. Les partisans de M. Shamir ont présenté une trentaine d'amendements qui, en cas d'adoption, renverraient le texte en commission, gelant le débat pour plusieurs semaines.

Depuis la création d'Israël en 1948, le mode de scrutin est la proportionnelle intégrale. Le premier ministre et le gouvernement sont investis par le parlement. Ce système a joué à l'avantage des petites formations, notamment religieuses, qui ont réussi à occuper une position charnière dans le jeu politique.

Le mois dernier, M. Shamir a pris une position en flèche contre une réforme du mode de scrutin, emportant la majorité du comité central de son parti, le Likoud. Il a exprimé la crainte que le nouveau système fasse le jeu des travaillistes dont l'un des dirigeants,

l'ancien ministre de la Défense Yitzhak Rabin, bénéficie d'une forte cote de popularité selon les sondages.

« M. Shamir a peur de se présenter face à moi », a lancé dimanche M. Rabin.

En outre, des responsables du Likoud s'inquiètent de voir la grande majorité des électeurs arabes israéliens voter pour le candidat travailliste. Avec le système proportionnel, le vote arabe, qui représente 18 p. cent des suffrages, se disperse entre de nombreuses formations.

Le débat s'annonce serré. Si les formations de droite sont contre le projet de loi, le parti Tzomet (deux députés) de Raphael Eytan, y est favorable et a quitté le gouvernement sur cette question.

Les députés religieux orthodoxes (11 sièges) sont hostiles à cette réforme mais certains d'en-

tre eux menacent de voter néanmoins la nouvelle loi à la suite de frictions avec M. Shamir.

Si les travaillistes sont pour, d'autres membres de l'opposition de gauche ont annoncé qu'ils s'abstiendraient ou voteraient contre. « L'élection du premier ministre au suffrage universel est une absurdité qui n'existe nulle part ailleurs. »

Que se passera-t-il si le premier ministre et le parlement sont en désaccord? Ce sera l'anarchie ou la dictature, a déclaré M. Mordechai Virshupski du parti Ratz (Liste des Droits civiques).

Le chef du Parti travailliste, M. Shimon Peres, a rencontré hier M. Shamir sans réussir à le convaincre de modifier sa position.

Secouée par le vote laborieux sur le budget la semaine dernière, la coalition gouvernementale est désormais menacée par l'ultimatum de deux formations ultranationalistes, hostiles aux négociations bilatérales israélo-arabes.

M. Shamir a déclaré hier qu'il envisageait des législatives anticipées si ces deux formations mettaient à exécution leur menace de se retirer du gouvernement. Elles ont annoncé qu'elles quitteraient le gouvernement s'il donnait mandat aux négociateurs israéliens de discuter à Washington la mise en place d'un régime d'autonomie en Cisjordanie et bande de Gaza occupées.

Le Monde

Autres informations

► B12

Abolissons l'impôt sur le revenu, prône un groupe de contribuables

GILLES ST-JEAN

■ Si l'État simplifiait ses structures et mettait fin au gaspillage, il serait possible d'abolir l'impôt sur le revenu et de le remplacer par une taxe de vente qui s'appliquerait à tous les produits, croit le président-fondateur du Regroupement des payeurs de taxes du Québec inc.

Au cours d'une interview, hier, M. Pierre Granger, un homme d'affaires domicilié sur la Rive-Sud et âgé de 43 ans, a soutenu que l'État québécois (et canadien) vit trop gras, que son administration est beaucoup trop complexe et que les citoyens ordinaires n'ont rien à y dire justement pour cette raison.

«Si on se débarrassait des nombreux mécanismes de perception pour les remplacer par une taxe de 20 p. cent qui s'appliquerait à tout, le gouvernement aurait certainement assez de revenus. Si les gens voulaient plus de services, ils n'auraient qu'à faire comme le reste du monde: organiser des bingos et des téléthons. Tout ce que je veux, c'est que l'État me donne la chance de gérer mon argent: je le fais beaucoup mieux que lui», a-t-il poursuivi.

Payer l'Aide juridique sans y avoir droit

«Je veux bien avoir de la conscience sociale, a souligné M. Granger, mais il n'est pas normal, par exemple, que la classe moyenne finance par ses impôts des services comme l'Aide juridique, alors qu'elle-même n'y a aucun droit et n'a pas les moyens de s'offrir les services d'un avocat.»

«Il faut injecter plus de bon sens dans l'appareil gouvernemental et en retirer la légalité. Il y a des fonctionnaires et des politiciens qui ne sont même pas capables d'agir tellement c'est compliqué la-dedans», a-t-il ajouté.

Cadre dans une entreprise de produits chimiques, le fondateur du regroupement a sen-

ti le vase déborder l'été dernier.

«J'ai atteint mon seuil de tolérance en regardant les nouvelles; ça parlait encore de gaspillage gouvernemental et j'ai décidé de bouger. Encore ce matin, j'ai bondi en entendant parler de ce que le gouvernement fédéral a dépensé sur les rénovations de la maison de Mulroney», a-t-il expliqué.

C'est ainsi qu'il a démarré son regroupement qui, dit-il, se compose présentement d'une quarantaine de personnes mais qui pourrait prendre rapidement de l'expansion. «Déjà, à la suite d'une interview radiodiffusée, la semaine dernière, le répondeur téléphonique est débordé de messages...»

Lobby politique

M. Granger aimerait que le regroupement devienne un lobby politique composé uniquement d'individus, sans corporations, sans partis politiques. Il croit que l'action auprès des élus serait ainsi plus efficace.

«Il est évident qu'à 40, on n'a pas une très grande force. Mais à plusieurs milliers, ça deviendra une autre paire de manches», pense-t-il.

M. Granger ne veut pas s'étendre sur les mesures que son groupe retiendra. «On est encore au stade du recrutement. Nous tiendrons des assemblées publiques dans plusieurs villes du Québec, au cours des prochains mois. Quand nous serons plus nombreux, on parlera de moyens.»

«Le regroupement s'autofinance: nos membres actuels ne voient pas d'objection à payer 35 cents par jour — ce sont des professionnels, des gens des classes moyennes, des retraités, des gens solides», a dit M. Granger.

Et il précise qu'on accepte les chèques et les principales cartes de crédit. On peut demander de plus amples renseignements en écrivant au regroupement, au 3061, Montée Saint-Aubin, Chomedey, Laval, H7L 4E4 (497-2444).

La CEQ plaide pour la justice fiscale

À quand une commission d'enquête sur la fiscalité? demande Lorraine Pagé

PIERRE ROBERGE
de la Presse Canadienne

■ La Centrale de l'enseignement du Québec tape à nouveau sur le clou de la justice fiscale, une question jugée primordiale dans la gestion des finances publiques.

«La classe moyenne est de plus en plus pressurisée (sic); elle paie de plus en plus de taxes et d'impôts et reçoit de moins en moins de services», disait lundi Lorraine Pagé, présidente de la CEQ, dans son message pour 1992.

A l'échelle du Canada, les entreprises apportaient à l'État 11 p. cent de ses revenus en 1990, contre 28 p. cent 35 ans plus tôt. Et à partir de 1975, l'impôt des particuliers a augmenté trois fois plus vite que celui des entreprises, souligne Mme Pagé.

Au Québec en 1990, l'impôt sur le revenu et les taxes à la consommation constituait 71 p. cent des revenus autonomes de l'État, l'impôt des compagnies seulement 6,7 p. cent.

Tenant à ses filets de sécurité sociaux, la population québécoise «ne passera pas à côté du choix décisif: un réexamen en profondeur des recettes fiscales de l'État plutôt que des coupures dans ses dépenses. A quand une commission d'enquête publique sur la fiscalité?» lance la syndicaliste.

En éducation

Dans son champ propre de l'éducation, la CEQ espère quelque chose de concret du plan d'action que doit énoncer cet hiver le ministre Michel Pagé.

Ajouter trois à cinq jours au calendrier de l'année scolaire ne re-

lève pas des «solutions réelles», affirme Mme Pagé, pour qui le calendrier n'a pas plus de trous qu'avant, la semaine de congé en février étant maintenant donnée fin août, début septembre.

Le sort et l'essor de l'éducation, au premier chef de l'école publique, sont d'abord une affaire de ressources, indissociable donc de la fiscalité générale, plaide la présidente de la CEQ.

Des mesures concrètes, dit-elle, ce sont de meilleures ressources pour les écoles défavorisées, moins d'élèves par enseignant, plus de services professionnels, — en activités para-scolaires, cela créerait un sentiment d'appartenance — et de l'aide aux parents débordés, par exemple pour la supervision des devoirs et leçons.

Mme Pagé souhaite aussi que 1992 soit l'année où le gouvernement Bourassa cessera d'hésiter dans le débat constitutionnel.

En 1991 la population du Québec, dit-elle, a donné l'exemple «en gardant sa sérénité, face aux énormités de pseudo-spécialistes qui ont remis en doute notre droit à l'auto-détermination, en laissant planer la menace de l'armée».

L'indépendance du Québec, dit-elle, aura au moins pour avantages de stopper «les dépenses de 10 milliards du fédéral en éducation, à l'encontre de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (constitution) et à contrepied de nos volontés collectives» ainsi que de «sortir du carcan des commissions scolaires confessionnelles».

G. J. Papillon
INC. FOURRURES
ÉTABLI DEPUIS
1915

G. J. Papillon
INC. FOURRURES
ÉTABLI DEPUIS
1915

DÉBUTANT DEMAIN LIQUIDATION TOTALE ET FINALE SUR NOTRE ENTIÈRE COLLECTION DE FOURRURES 1991-1992. 4 JOURS SEULEMENT TOUT DOIT ÊTRE VENDU!

PROFITEZ DE NOS PRIX EXTRAORDINAIRES DURANT CETTE LIQUIDATION FINALE.

QUELQUES EXEMPLES

	PRIX RÉG.	LIQUIDATION
7 manteaux, vison naturel allongé	5500\$	1795\$
1 manteau, castor rasé, bourgogne	4900\$	1750\$
1 manteau, renard Norvège bleu	2750\$	595\$
1 manteau, renard roux	3950\$	1495\$
2 manteaux, chat sauvage	3600\$	995\$
1 manteau, chat sauvage tanuki	5500\$	1750\$
1 manteau, vison lutetia allongé	6000\$	2250\$
1 manteau, vison opaline allongé	6550\$	2350\$
1 jaquette, vison pastel allongé	3800\$	1795\$
2 pelisses doublées vison	4500\$	1750\$
1 paletot, chat sauvage	4500\$	1495\$
1 parka, chat sauvage	2600\$	695\$
1 manteau, martre de roche	15000\$	3995\$
1 parka, castor	4000\$	1495\$
1 jaquette, castor rasé, bourgogne	3950\$	1350\$
1 paletot, coyote	6500\$	2250\$

QUELQUES EXEMPLES

	PRIX RÉG.	LIQUIDATION
1 pelisse doublée nutria	2900\$	850\$
2 pelisses doublées vison	2900\$	995\$
2 manteaux pour enfant, lapin	450\$	150\$
1 jaquette, vison 2 tons	2800\$	895\$
1 pelisse doublée renard	3700\$	995\$
1 pelisse doublée vison	2900\$	650\$
1 manteau, lynx canadien	7000\$	2950\$
1 jaquette, mouton et cuir	2000\$	650\$
1 manteau, vison teint noir	3500\$	995\$
1 jaquette, renard roux	2100\$	595\$
1 jaquette, mouton	600\$	150\$
1 manteau, rat musqué rose	3800\$	995\$
1 bandeau, vison ranch	250\$	45\$
1 chapeau, renard noir	300\$	65\$
4 chapeaux, vison	400\$	50\$
4 bandeaux, renard	250\$	55\$

Stationnement gratuit à côté
Nouvelle adresse

390, boul. de Maisonneuve Ouest

Ouverture:

TÉL.: 277-3223

Cartes de crédit acceptées
(les principales)MERCREDI
DE 9 H À 18 HJEUDI
de 9 H À 21 HVENDREDI
DE 9 H À 18 HSAMEDI
DE 9 H À 17 H

LE NOUVEAU-NÉ

Pour célébrer l'ouverture de notre nouveau magasin, nous vous offrons un système Denon/Boston complet à un prix très spécial. Venez fêter avec nous et profitez de spéciaux très spéciaux dans toutes nos succursales!



1,000 \$

DENON/BOSTON
DRA-335-R récepteur
DRM-400 magnétocassette
DCD-460 lecteur laser
Boston HD-5 haut-parleurs
Avec télécommande sans fil

audio centre

5260 ouest, rue Sherbrooke, Montréal (514) 482-4420
1970, boul. Le Corbusier, Laval (514) 687-3627
1493, chemin Merivale, Ottawa (613) 723-2923
8080 ouest, boul. Taschereau, Brossard (514) 466-1999

PLUS DE 3 000 POINTS
OFFERTS, CETTE SEMAINE,
DANS LA PRESSE

Si vous êtes membre du CLUB,
entrez le code suivant:

63187980

Si non, composez, à Montréal, le 251-8688
ou, sans frais, le 1-800-563-8688

CLUB Multi points

La Presse

Chapitre Deux...

Pour la tendresse du rire

JEAN BEAUNOYER

La compagnie Jean-Duceppe présente actuellement à la Place des Arts, la meilleure comédie depuis *Les palmes de M. Schutz*. Et quand on sait le succès remporté par *Les palmes*... l'été dernier, ce n'est pas peu dire.

Chapitre deux, c'est du Neil Simon dans toute sa finesse mais c'est aussi la réussite de l'équipe de Duceppe particulièrement efficace dans ce théâtre de l'Amérique magnifiquement adapté à la réalité québécoise.

Une mise en scène de Monique Duceppe de plus en plus alerte dans ce genre de comédie, une traduction tout à fait réaliste de Benoît Girard et du jeu remarquable des quatre comédiens expliquent cette soirée de théâtre qui devrait charmer tous les publics. Évidemment, c'est du bon, l'histoire est simple et décrit des gens moyens. Mais rien n'est plus difficile et délicat que de défendre le théâtre de Simon qui raconte la banalité avec autant d'humour, de chaleur que d'authenticité.

C'est le théâtre des petits riens, des appels téléphoniques répétitifs en début de spectacle qui changent la vie d'un homme. C'est un flirt innocent, amusant qui l'amène à reconsidérer sa vie, son amour passé et son avenir. Sous la couverture de la comédie se cache le drame d'un homme qui ne sait plus aimer. C'est l'histoire de milliers de personnes, des divorcés, veufs, séparés mais Simon a trouvé les situations, les mots pour le raconter différemment. Il faut probablement être juif comme Simon) new-yorkais ou québécois pour comprendre et rire des défaits de la vie.

Il faut ajouter également la parfaite maîtrise de Simon qui sait

surprendre, étonner son public. On a l'impression dans ce spectacle, d'assister à deux pièces. Un premier acte tout à fait charmant, innocent qui semble s'achever dans la joie avec l'entracte et voilà que tout s'écroule presque au lever de rideau du deuxième acte. Le nouveau marié interprété par Michel Dumont n'a pas oublié l'autre femme de sa vie et gaspille les premiers moments d'une nouvelle vie.

On sait bien qu'il s'en tirera. Tout est possible et tout finit bien en Amérique et c'est le frère, interprété par Normand Lévesque, qui arrangera et dérangera les choses. Il faut signaler la performance de Lévesque qui nous donne un grand numéro de comédie avec Pauline Martin. C'est une scène d'adultère où les deux complices sont pris sur le fait. Impossible à raconter, il faut voir comment deux comédiens de talent transforment une scène qui pourrait être banale en un petit bijou du rire.

Lévesque qui a remporté un prix de l'Association des critiques, l'automne dernier, pour son travail dans *Vol au-dessus d'un nid de coucou*, mériterait une plus grande reconnaissance. C'est un grand comédien qui a joué de nombreux rôles obscurs mais combien efficaces. Je lui souhaite un grand rôle pour la prochaine année.

Pauline Martin est à la hauteur de sa réputation, Louise Turcot est attachante et Dumont toujours aussi imposant. *Chapitre Deux...* à voir pour la tendresse du rire.

CHAPITRE DEUX... Comédie sentimentale de Neil Simon. Mise en scène de Monique Duceppe. Traduction de Benoît Girard. Avec Louise Turcot, Michel Dumont, Pauline Martin et Normand Lévesque. Décor de Marcel Dauphinais, costumes de François Barbeau, éclairages de Luc Prairie. À la salle Jean-Duceppe de la Place des Arts du 7 janvier au 8 février.

Télévision



Scoop: l'héroïne, Stephanie Rousseau (Macha Grenon), est belle, brillante, ambitieuse; le héros, Michel Gagné (Roy Dupuis), est aussi beau et plein d'allant.

Réjean Tremblay lance encore, mais va-t-il compter? Oui, c'est très probable

LOUISE COUSINEAU



Après avoir vu 4200 promotions pour la série *Scoop* au cours des derniers jours, vous êtes à la veille — demain soir 20 h, Radio-Canada — de découvrir le merveilleux monde d'un grand journal dont le logo et la typographie ressemblent à s'y méprendre à *La Presse*. À y regarder de plus près, c'est *L'Express*. L'héroïne, Stephanie Rousseau (Macha Grenon) est jeune, belle, brillante, ambitieuse, elle a le plus bel appartement en ville.

Et elle conduit une Porsche.

Le héros maintenant. Beau, sexy, Michel Gagné (Roy Dupuis) arrive en ville. «Le Bleu» commence au plus bas échelon: les faits divers. Il veut comme c'est pas permis. Le chef de pupitre le convoque pour le lendemain. Michel Gagné répond qu'il souhaite une assignation tout de suite.

Michel Gagné a été avocat avant d'être journaliste. Il vient du Saguenay. Réjean Tremblay a été professeur et il a aussi commencé aux faits divers. Toute ressemblance avec la vraie vie est purement fortuite, comme dit le générique...

Le chef (Remy Girard) n'en revient pas. Dans la boîte sclérosée et archi-syndiquée qu'il dirige, un tel appétit du travail est rare.

Nous voici donc devant la nouvelle œuvre de Réjean Tremblay, dont la coauteure est sa femme Fabienne Larouche. Réjean a demystifié le hockey dans *Lance et compte*. Il s'apprête à vous décortiquer la vraie nature du journalisme dans *Scoop*.

Les producteurs ont montré les deux premiers épisodes aux chroniqueurs hier. Dans mon cas c'est réglé: je vais suivre cette série avec fascination. C'est mon univers, le seul vivable à mon goût. Les personnages ressemblent souvent à des gens que je connais. Les situations sont assez vraisemblables pour ne pas offusquer ma sensibilité professionnelle. Pas authentiques, mais vraisemblables. À part ça, j'aime Réjean Tremblay,

même si *Lance et compte 2* et 3 m'ont laissé sur ma faim et les téléfilms m'ont déprimé.

Mais vous, chers lectrices et lecteurs qui n'êtes pas journalistes, qui croyez peut-être que nous sommes des affreux vautours, qui ne rêvons qu'au scoop, tout pour la primeur, rien dans le cœur, allez-vous aimer *Scoop*?

Je pense que oui.

Voilà une œuvre pleine de rebondissements, montée serrée par François Gill et plutôt bien réalisée par George Mihalka, à part quelques scènes extérieures ou la post-synchronisation est mal faite. Beaucoup d'extérieurs, de mouvement, d'action. Budget: 630 000 \$ l'heure. Il y en a treize. Déjà, l'écriture est en marche pour la deuxième série et Radio-Canada est intéressée.

Si le rythme des deux premiers épisodes se poursuit, *Scoop* présentera un chassé-croisé d'intrigues, à la façon de *La Loi de Los Angeles*. Une mixture de professionnel et de personnel. Et un peu de comédie pour vous déridier. Attendez de rencontrer le journaliste Tintin (Martin Drainville), un supertata qui a le don de toujours mettre les pieds dans les plats. Il couvre une manif: le voilà en prison ET en première page du journal concurrent, alors qu'il n'a pas écrit une ligne pour son propre journal. Il couvre une exposition féline: il revient enflé, étant allergique aux chats. Drôle comme tout.

Stephanie flaire un gros scandale du côté du ministre de l'Environnement à Ottawa. Départ vers la capitale en Porsche — il paraît que le modèle a de l'âge, mais je l'échangerais contre ma Toyota — une main sur le volant, l'autre tenant le cellulaire. Avant d'aller traquer le ministre, elle a le temps de jouer un match de tennis.

Le débuts du ministre qui couche avec des mineures nous donnera une belle scène de main qui monte monte monte, plus un striptease suggestif mais décent. Réjean n'a pas perdu la façon.

Question journalistique profonde: que fera *L'Express* du scoop de Stephanie? Le grand patron tremble: nous ne sommes pas aux États-Unis où les histoires de couchette des politiciens sont une denrée journalistique courante. Oui mais le ministre veut devenir premier ministre. Donc, susceptible de tentatives de chantage. Oui, mais il est

marié et père de famille. Sa carrière et sa vie privée vont être ruinées. On n'a pas assez de témoins. Danger de perte de crédibilité. Danger de libelle. Oui mais c'est un bon ministre. Les questions qu'on se pose continuellement dans un journal, quoi. Le dilemme stressant, qui fait mourir jeune.

Réjean Tremblay dira après: «Dans ce métier, on s'entraîne à ne pas penser à la mère de la personne qu'on critique».

Et des personnages assez vraisemblables aussi. Un rédacteur en chef mou, qui voudrait bien être éditeur, mais le propriétaire du journal trouve qu'il manque d'épine dorsale. Le proprio est d'ailleurs le père de Stephanie. Un chef de pupitre passionné, comme il m'est arrivé d'en rencontrer. Une superbe composition de Remy Girard, qui a même le don de manier le papier correctement.

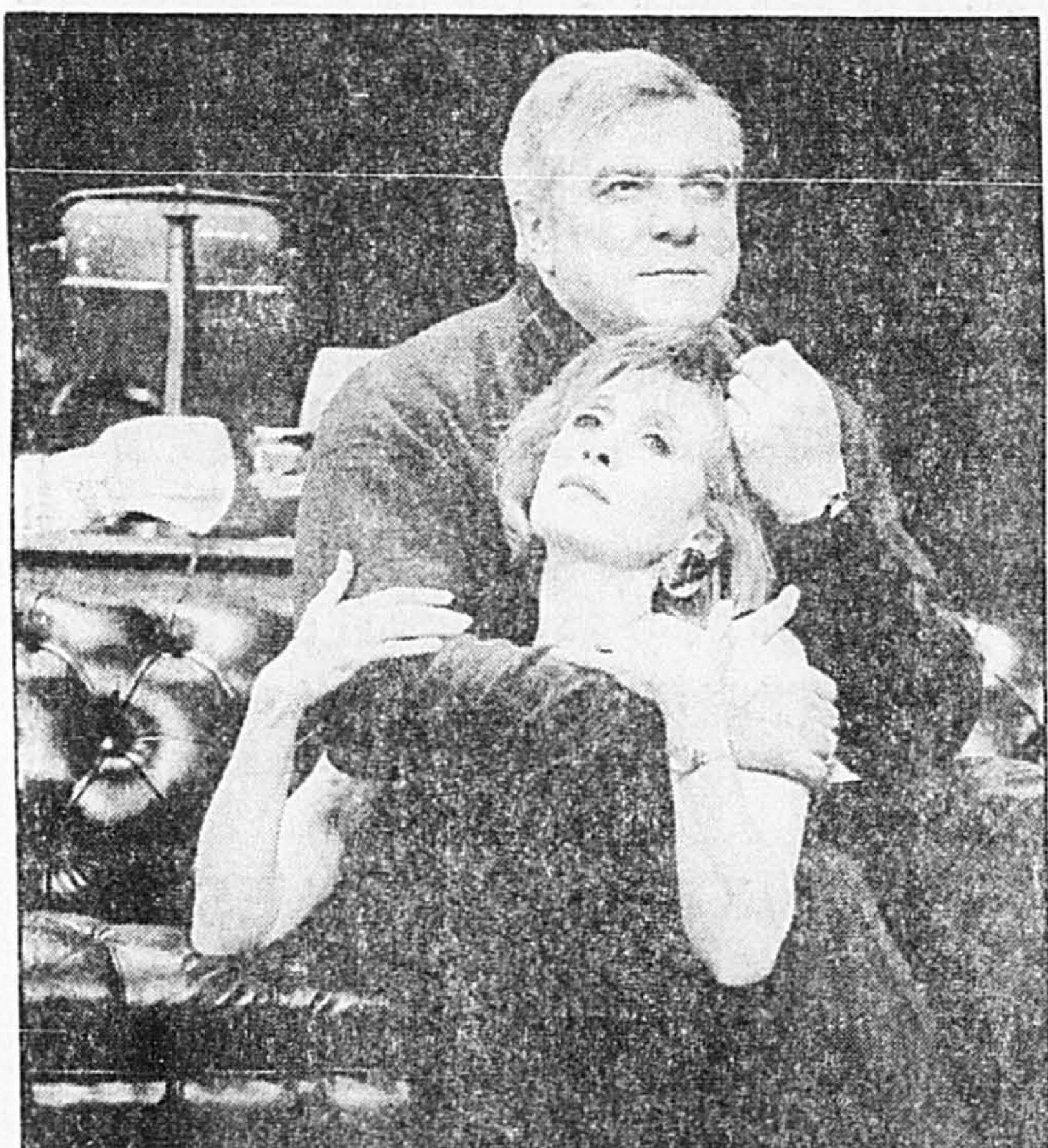
Et un journaliste comme le petit Gagné qui ne veut surtout pas retrouver ses histoires dans la page des décès, l'opprobre totale dans le métier. Celle-là, je l'ai goûtée particulièrement.

Un langage assez près de celui des rédactions, sans les pires sacres. Mais on entendra des termes comme «crosseur», terme fréquemment utilisé dans le métier pour décrire rapidement une personne pas fiable. Et la belle Stephanie, qui veut sortir une jeune prostituée de son milieu, lui lancera: «Il y a des choses plus intéressantes que de sucer des vieux».

Certaines situations sont un peu trop bâclées à mon goût: la jeune prostituée tombera trop vite dans les bras de la journaliste. Nous sommes loin de la vraie vie, ou du patiem grattage qui a abouti à la divulgation du scandale du Watergate.

Mais ce n'est pas un documentaire: alors, vous auriez vu les journalistes passer leurs journées au téléphone. Pas très télévisuel. C'est une série romancée, mais assez vraisemblable pour ne pas insulter les professionnels.

Les comédiens sont bons. Roy Dupuis n'est pas toujours audible, mais il a de la présence. Macha Grenon se défend: mais pourquoi me fait-elle penser à Marina Orsini? Quant à Francine Ruel, qui fait la chroniqueuse de télévision, je l'ai trouvée parfaite. Mais là, je suis complètement en conflit d'intérêts.



Michel Dumont et Louise Turcot.

Musique

OSM: le premier concert de la nouvelle année



CLAUDE GINGRAS

C'est l'Orchestre Symphonique de Montréal qui ouvre la nouvelle année musicale, ce soir et demain soir, 20 h, salle Wilfrid-Pelletier. Ce cinquième programme de la série «Grands Concerts» est dirigé par le chef polonais Stanislaw Skrowaczewski, qui l'OSM reçoit pour la dixième fois depuis 1965. Le soliste est le pianiste allemand Christian Zacharias, qui y fait ses débuts.

M. Skrowaczewski, qui a dirigé déjà cinq symphonies de Bruckner à l'OSM, a de nouveau puisé au même répertoire: cette fois, il a choisi la deuxième Symphonie, en do mineur, dont la dernière audition à l'OSM remonte à 1971. En première moitié de programme, M. Zacharias jouera un Mozart, le Concerto no 25, en do majeur, K. 503.

La reprise du concert, demain soir, sera diffusée en direct à CBF-FM.

Dimanche, 14 h 30, même salle, dans la série «Standard Life» de l'OSM, on entendra deux lauréates du récent Concours OSM: May Yoke-Mui Phang et Libby Yu, pianistes, dans le deuxième Concerto de Rachmaninov et le premier Concerto de Prokofiev, respectivement. Agathe Martel, premier prix de chant, est à l'étranger et ne pourra participer au concert. Richard Hoenich sera au pupitre.

Dimanche également, 15 h 30: reprise des concerts gratuits à la Chapelle historique du Bon-Pasteur, avec le programme Gould-Fruitier-Hamelin déjà présenté à Trestler et à Lanaudière (lecture de lettres du pianiste

canadien Glenn Gould commentée au piano).

LES LAGACÉ EN CONCERT

Bernard Lagacé et sa femme Mireille donnent un récital d'œuvres pour orgue et pour clavecin jeudi soir, 20 h, à l'église St. Philip, de Montréal-Ouest (angle Sherbrooke et Brock North). Un communiqué de l'imprésario Davis Joachim mentionnait «des œuvres pour deux clavecins et pour deux orgues». Il s'agit d'une erreur, corrigée hier par M. Lagacé lui-même. M. Joachim avait également oublié un compositeur: il faut ajouter le nom de Couperin à ceux de Bach, Soler et Mozart. Décidément...

«LA CHAUVÉ-SOURIS» À L'OdM

L'histoire ne dit pas si l'échec du *Grand Réveillon avec Strauss* y est pour quelque chose. En tout cas, l'Opéra de Montréal est revenu sur sa décision et montera finalement *La Chauve-souris*, de Johann Strauss, en mai et juin de l'an prochain, c'est-à-dire 1993. Comme opérette de la présente saison, l'OdM donnera, comme on le sait déjà, *La Belle Hélène*, d'Offenbach: du 29 mai au 4 juin, salle Wilfrid-Pelletier.

Par ailleurs, *Opera News* annonce que Paul Plishka sera le Prince Grémine dans *Evguény Onieguine*, de Tchaïkovsky, prochain spectacle de l'OdM qui prend l'affiche le 22 février. Le programme annonce Stefan Szkafarovskiy dans ce rôle. Le directeur général Bernard Uzan étant actuellement à Toronto pour la mise en scène de *Roméo et Juliette*, de Gounod, il a été impossible d'obtenir confirmation à l'OdM. On sait que Paul Plishka est déjà de la distribution de *Nabucco*, de Verdi, que l'OdM met à l'affiche le 11 avril.

LE «MET» À LA RADIO

La Bohème, de Puccini, l'un des opéras les plus populaires du répertoire, est au programme de la radiodiffusion en direct du Metropolitan de New York ce samedi, 13 h 30, à CBF-FM. Dans les principaux rôles: Veronica Villarroel, soprano chilien (Mimi), Franco Farina (Rodolfo), Brian Schexnayder (Marcello), Paul Plishka déjà nommé (Colline), Priscilla Baskerville (Musetta) et Renato Capecchi (Benoît au premier acte et Alcindoro au deuxième). Au pupitre: Michelangelo Veltri.

Récemment nommé chef de l'Orchestre Philharmonique de Santiago, Chili, M. Veltri ouvrira en septembre la prochaine saison de l'Opéra de Montréal en dirigeant *Andrea Chénier*, de Giordano, avec Ermano Mauro et Stevka Evstatieva.

LE STUDIO DE MUSIQUE ANCIENNE

Le Studio de Musique ancienne de Montréal reprend sa saison le dimanche 9 février, 20 h, à l'église Notre-Dame-du-Tres-Saint-Sacrement, avec un programme de «Motets à la Vierge» de compositeurs français, anglais et espagnols. Le Chœur du Studio, dir. Christopher Jackson, sera alors accompagné d'un «continuo» de trois instruments: orgue, luth et violoncelle.

ROSSINI À QUÉBEC

Le 38^e Carnaval de Québec comprendra un volet musical: quatre représentations d'*Il Barbiere di Siviglia*, de Rossini, au Palais Montcalm, du 25 janvier au 1^{er} février, production de l'Opéra de Québec. Dans les principaux rôles: Jean-François Lapointe (Figaro), Claudine Côté (Rosina), Mark DuBois (Almaviva) et Jean-Clément Bergeron (Bartolo). Mise en scène: Michel Nadeau. Direction musicale: Guy Bélanger. L'œuvre sera donnée dans l'italien original, avec surtitres français.



Christian Zacharias, soliste du Concerto K. 503 de Mozart à l'OSM cette semaine.

Le film britannique *Life is sweet* couronné aux États-Unis

Agence France-Presse
NEW YORK

La comédie britannique *Life is Sweet*, du réalisateur Mike Leigh, a été couronnée meilleur film 1991 par la National Society of Film Critics, qui regroupe 35 critiques des principaux journaux et magazines américains.

Ce film racontant les malheurs d'une famille a également raffiné le titre de meilleure actrice, qui est allé à Alison Steadman pour son rôle d'une mère volontaire, et celui de meilleur second rôle féminin, attribué à Jane Horrocks, pour l'interprétation tragi-comique de sa fille boulimique.

Le titre de meilleur acteur est allé à l'américain River Phoenix pour son rôle dans *My own private Idaho*, et celui de meilleur second rôle masculin à Harvey Keitel pour ses interprétations dans

Un autre clou dans le cercueil du microsillon

Agence France-Presse
LONDRES

L'une des principales chaînes britanniques de distribution musicale, W. H. Smith, a décidé de ne plus vendre de 33 tours en vinyl, dont le marché s'est spectaculairement réduit ces cinq dernières années en raison de la popularité croissante du disque compact.

La plupart des autres grands magasins de disques britanniques ont déjà cessé de stocker et vendre les albums ou s'apprêtent à suivre dans les prochains mois.

«Nous avons réduit les stocks de LPs (long playing) depuis des mois, mais nous avons l'intention d'en arrêter complètement la vente parce qu'il n'y a plus de demande», a déclaré un porte-parole de W. H. Smith. En revanche, les 45 tours, qui nourrissent le marché des hit-parades, survivront.

Les propriétaires de tourne-disques devront désormais se ravitailler chez les disquaires d'occasion et dans les boutiques spécialisées.

Les 33 tours comptent pour moins de 3 pour cent des ventes de W. H. Smith. Plus de 50 millions de CDs ont été vendus en Grande-Bretagne l'an dernier, le double du total des LPs, selon les statistiques de l'industrie du disque britannique. Lancé en 1983, le disque compact, s'il est plus cher, est beaucoup plus robuste que le vinyle et offre surtout un son supérieur au LP.

trois films: *Thelma and Louise*, *Bugsy* et *Mortal Thoughts*.

David Cronenberg a été élu meilleur metteur en scène et meilleur scénariste pour *Naked Lunch*.

Le film franco-polonais *La Double vie de Véronique* a été jugé meilleur film étranger et *Paris is Burning* meilleur documentaire, tandis que *Archangel*, du Canadien Guy Maddin, recevait

le prix du meilleur film expérimental.

Précédemment, le New York Film Critics Circle et le Board of

Review avaient tous deux choisi *Silence of the Lambs* comme meilleur film 1991.

"TOTO LE HÉROS", UN DES 10 MEILLEURS FILMS DE L'ANNÉE
- Les 3 critiques de LA PRESSE.
CAMERA D'OR • PRIX DU PUBLIC Cannes 91

TOTO LE HÉROS
tous les soirs: 7:30 - 9:15
dim.: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:15
mardi: 5:30 - 7:30 - 9:15

MARDI À 4,00\$
Festival
35, Milton 849-7277
(Angle Clark, une rue au nord de Sherbrooke)

UN PUR CHEF-D'ŒUVRE
VERSION INTÉGRALE
LE DIMANCHE: 1:00 - 7:00
sur semaine à 7:00 seulement

OSM ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTREAL CHARLES DUTOIT

LES GRANDS CONCERTS
Stanislaw Skrowaczewski, chef
Christian Zacharias, piano

7 et 8 janvier, 20h00

MOZART: Concerto pour piano no 25 en do majeur, K.503
BRUCKNER: Symphonie no 2 en do mineur

SALLE WILFRID-PELLETIER

EN VENTE À LOSM: 842-9951 ET AUX GUICHETS DE LA PLACE DES ARTS: 842-2112

BILLETS: 44,68\$ 32,45\$ 23,41\$ 10,10\$



L'interurbain Bell présente

LES GRANDS EXPLORATEURS
SAISON 91-92

JEAN-MARC BOISSEAU
6 au 12 JANVIER
Lun. Mar. Mer.: 20h Jeu.: 19h
Ven. Sam.: 19h, 21h30
Dim.: 13h30, 16h

L'OLYMPIA
1004, Sainte-Catherine est
Montréal

24 au 28 FÉVRIER
Lun. Mar. Mer.: 20h
Jeu. Ven.: 19h

tritorium
Cégep du Vieux-Montréal
235, rue Ontario est, Montréal

Renseignements: **282-9362**
Métro Bern

PLUS QU'UN SEUL JOUR

Nom : Stéphanie Rousseau
Âge : 28 ans
État civil : Célibataire
Profession : Journaliste au quotidien *L'Express*

Profil du personnage : Fille du propriétaire de *L'Express*, Émile Rousseau, Stéphanie a choisi l'indépendance. C'est comme journaliste, sur le terrain, parmi le monde ordinaire, qu'elle tente de se réaliser comme femme et comme journaliste. La vie ordinaire n'est pas toujours facile pour une fille de riche.

Macha Grenon interprète le rôle de Stéphanie Rousseau.

SRC TÉLÉVISION
La Presse

En ondes tous les mercredis à compter du 8 janvier à 20 heures à la Télévision de Radio-Canada.

L'ÉCOLE NATIONALE DE FOLKLORE enr.

SESSION HIVER 92

À compter du 21 janvier 1992
(12 semaines)

ENFANTS-ADULTES

(Cours de culture personnelle)

- Danse internationale
- Danse québécoise
- Gigue
- et autres

6560, rue Chambord, Montréal
(métro Beaubien)

Inscriptions: 274-5655 (9 h à 17 h)

Permis du ministère de l'Éducation CP 0274

Votre soirée de télévision

CHOIX D'ÉMISSIONS par Louise Cousineau

20:00 ② ③ ④ — Cormoran
On baptisera le bébé du «communisme» et Bella et Pacifique se chicancront abondamment.

21:00 ② ③ ④ ⑤ — Le Match de la vie
Un documentaire qui dénonce l'exploitation dont sont victimes des millions d'enfants forcés de travailler en très bas âge. On y verra aussi un enfant-acteur américain, qui lui aussi a des problèmes, mais différents.

22:00 ② — Innovation Special
Premier d'un sérieux documentaire en trois parties sur l'impact des ordinateurs et des télécommunications sur les techniques manufacturières. Pour ceux qui sont anxieux des retards du Québec dans ce domaine.

23:05 ② ③ ④ — Studio libre
Réjean Tremblay et Fabienne Larouche, les auteurs de *Scoop* y seront.

	18 h 00	18 h 30	19 h 00	19 h 30	20 h 00	20 h 30	21 h 00	21 h 30	22 h 00	22 h 30	23 h 00	23 h 30
②	Montréal ce soir (17h30)	Détecteurs mensonges	Marilyn	Cormoran	Dallas			Le Téléjournal	Le Point (22h25)	Studio libre (23h05)		
③	The News	CBS News	Golden Girls	Rescue 911	Movie: "Miles From Nowhere"						The News	Urban Angel
⑤	News 5	NBC Nightly News	Jeopardy!	Wheel of Fortune	I'll Fly Away	In the heat of the night	Law and Order				News 5	Tonight Show
⑥	Newsweek	CBC Newsmagazine	On The Road Again	The 5th estate	Market Place	Man Alive	The National	The Journal (22h22)	Newsweek	Newhart		
⑦	Le TVA	Jeopardy	Cinéma des Fêtes: "Contact mortel"		Le Match de la vie		Ad Lib		Le TVA	Sports (23h31)		
⑧	Le TVA	Jeopardy	Cinéma des Fêtes: "Contact mortel"		Le Match de la vie		Ad Lib		Le TVA	Sports (23h31)		
⑨	Newsline	Wheel of Fortune	Jeopardy!	Full House	Home Improvement	Roseanne	Roseanne	Law and Order		CTV National News	Nightline	
⑩	Eyewitness News	ABC World News	Wheel of Fortune	Jeopardy!	Full House	Home Improvement	Roseanne	Coach	Homefront	Eyewitness News	ABC News	
⑪	Montréal ce soir	Plus	Détecteurs mensonges	Marilyn	Cormoran	Dallas		Le Téléjournal	Le Point (22h25)	Studio libre (23h05)		
⑫	Le TVA	Jeopardy	Cinéma des Fêtes: "Contact mortel"		Le Match de la vie		Ad Lib		Le TVA	Sports (23h31)		
⑬	Pulse	Entertainment Tonight	Fighting Back	Full House	Home Improvement	Roseanne	Roseanne	Law and Order		CTV National News	Pulse	
⑭	Montréal ce soir	Plus	Détecteurs mensonges	Marilyn	Cormoran	Dallas		Le Téléjournal	Le Point (22h25)	Studio libre (23h05)		
⑮	Passé-Partout	Téléservice	L'Équipe Cousteau		Feu vert	Rideau		Téléservice		Pause musicale		
⑯	Newscenter 22	ABC World News	Star Trek: The Next Generation	Full House	Home Improvement	Roseanne	Coach	Homefront	Newscenter 22	ABC News		
⑰	Polka Dot Door	Bookmice	Today's Special	Hands Over Time	Musikworks	The Science Edition		Human Edge		How Will You Manage	Imprint	
⑱	The MacNeil / Lehrer Newshour	Business Report	Crossroads	Nova		●Gorbachev - The Rise and Fall		Innovation Special		Movie: "Man of the West"		
⑲	La Roue chanceuse	Zizanie	Au nom de la loi		Cinéma: "Les Chemins de la gloire"			Le Grand Journal	Sports Plus		ange Histoire du jazz	
⑳	Wind in the Willows	Business Report	The MacNeil / Lehrer Newshour	Nova		Frontline		Gipsy Kings: Live at the Royal Albert Hall	Eastenders	Secret Agent		
㉑	Nord Sud	Chiffres et lettres	Journal télévisé	Vision 5 (19h35)	Envoyé Spécial	Tous à la Une			Ciel, mon mardi! (22h55)			
㉒	Musique Vidéo (14h)	Fax: l'InfoPlus	Flashback		Musique Vidéo	Rock en bulle	Musique Vidéo (21h15)			Fax: l'InfoPlus	Musique Vidéo	
㉓	The Nutcracker Prince		The Blues of Mrs. Blossom (19h15)			Hamlet				A Rago in Harlem (23h15)		
㉔	Football Mag	Sports 30	Hockey: les Kings de Los Angeles vs les Penguins de Pittsburgh.							Sports 30	Defi de l'achigan	
㉕	Chacun chance (18h55)	Un soupçon de meurtre (18h35)			Les Affranchis			Mortelle Influence (22h25)				

● Changement de dernière heure.

Spectacles

CINÉMA

THE ADDAMS FAMILY

Dorval (4): 19 h 15, 21 h 30, Eaton (3): 12 h, 14 h, 15 h, 16 h 30, 18 h 45, 21 h, Laval (12): 19 h 05, 21 h 30, Palace (5): 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h 10, 21 h 25. Dernier spectacle sam.: 23 h 35.

AN AMERICAN TAIL 2, FIEVEL GOES WEST

Astre (2): 19 h
Cineplex Centre-Ville (5): 13 h, 14 h 30, 16 h, 17 h 30, Faubourg Ste-Catherine (4): 12 h 50, 14 h 50, 16 h 50, 19 h, Plaza Cote-des-Neiges (3): 19 h, Pointe-Claire (4): 19 h

L'ASSASSIN JOUÏT DU TROMBONE

Cineplex Centre-Ville (1): 13 h 30, 16 h 05, 19 h 05, 21 h 15

L'AUTRE

Complexe Desjardins (3): 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30

BEAUTY & THE BEAST

Dorval (2): 19 h, 21 h
Palace (1): 12 h 30, 14 h 40, 16 h 45, 18 h 50, 21 h

BARTON FINK

Faubourg Ste-Catherine (4): 21 h

LA BELLE ET LA BÊTE

Chateauguay (4): 19 h 55, 21 h 35
Cineplex Centre-Ville (5): 13 h, 14 h 30, 16 h, 17 h 30, Faubourg Ste-Catherine (4): 12 h 50, 14 h 50, 16 h 50, 19 h, Plaza Cote-des-Neiges (3): 19 h, Pointe-Claire (4): 19 h
Imperial (3): 19 h, 21 h, Laval (11): 19 h 05, 21 h 30, Rex (2, St-Jerome): 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15, Versailles (1): 19 h 15, 21 h 30

BILLY BATHGATE V.F.

Chateauguay (3): 21 h 15
Cineplex Centre-Ville (4): 19 h 15, 21 h 30, Eaton (1): 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15, Imperial (3): 12 h 40, 14 h 50, 17 h, 19 h 10, 21 h 20, mar.: 12 h 40, 14 h 50, 17 h, Laval (11): 19 h 05, 21 h 30, Omega (1, Longueuil): 19 h 20, 21 h 30

BLACK ROBE

Faubourg Ste-Catherine (3): 12 h 50, 15 h, 17 h, 21 h 30, Pointe-Claire (3): 21 h

BUGSY

Astre (3): 19 h, 21 h 40, Chateauguay (2): 19 h, 21 h 50, Cinema V (2): 18 h 30, 21 h 25, Du Parc (2):

18 h 10, 21 h, Laval (7): 18 h 25, 21 h 15, Palace (6): 12 h 30, 15 h 30, 18 h 10, 21 h, Dernier spectacle sam.: 23 h 30.

CAPE FEAR

Astre (4): 21 h
Carrefour Laval (5): 19 h, 21 h 30, Cinema Egyptien (1): 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 35, Cineplex Centre-Ville (5): 19 h, 21 h 30, Place Alexis Nihon (2): 13 h 15, 16 h 30, 19 h, 21 h 30, Plaza Cote-des-Neiges (1): 19 h, 21 h 30, Pointe-Claire (4): 19 h, 21 h 30

CAPITAINE CROCHET

Boite à films (1, St-Jean): 19 h, 21 h 45, Chateauguay (1): 19 h, 21 h 45, Cinema Terrebonne (3): 19 h, 21 h 40, Du Plateau (2): 13 h 45, 16 h 20, 19 h, 21 h 30, Greenfield (1): 18 h 05, 21 h, Imperial (1): 19 h, 21 h 30, Laval (2): 18 h 20, 21 h 30, Parisien (6): 12 h 30, 15 h 25, 18 h 15, 21 h, Paris (1, St-Hyacinthe): 18 h 45, 21 h 20, Rex (1, St-Jerome): 19 h, 21 h 30, St-Basile (1): 19 h, 21 h 30, Versailles (2): 18 h 20, 21 h 05

THE COMMITMENTS

Place Alexis Nihon (3): 13 h 30, 16 h 30, 19 h, 21 h 30

DEADLY CURRENTS

Plaza Cote-des-Neiges (2): 19 h 05, 21 h 20

DELICATESSEN

Cineplex Centre-Ville (7): 13 h 05, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 05

LE DERNIER BOY-SCOUT

Berri (2): 17 h 15, 19 h 30, 21 h 40, Boite à films (2, St-Jean): 21 h 15, Brossard (1): 21 h 30, Carrefour du Nord (St-Jerome): Pour horaire, 436-5944, Carrefour Laval (3): 19 h 30, 21 h 40, Cinema Langelier (4): 19 h, 21 h 10, Dernier spectacle ven. sam.: 23 h 15, Cinema Terrebonne (5): 21 h, Cinema Joliette (3): 19 h, Cinema Langelier (6): 20 h 30, Cinema Terrebonne (7): 20 h 30, Complexe Desjardins (2): 12 h 30, 15 h 15, 16 h 30, Laval (10): 20 h 30, Laval 2000 (1): 20 h, Loews (3): 13 h, 16 h 45, 20 h 30, Loews (4): 12 h, 15 h 45, 19 h 30, Versailles (5): 19 h, 21 h 20, Versailles (6): 19 h 20, 21 h 30

LA DOUBLE VIE DE VERONIQUE

Parisien (2): 12 h 50, 15 h 10, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 30

L'ETE DE MES ONZE ANS

Berri (5): 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15, Boite à films (2, St-Jean): 19 h 15, Brossard (1): 19 h 15, Carrefour du Nord (St-Jerome): Pour horaire, 436-5944, Carrefour Laval (4): 19 h 15, 21 h 25, Chateauguay (3): 19 h
Cinema Joliette (3): 19 h, Cinema Langelier (6): 20 h 30, Cinema Terrebonne (8): 19 h 05, 21 h 05, Paris (5, St-Hyacinthe): 19 h, 21 h, St-Basile (2): 19 h 20, 21 h 20

FATHER OF THE BRIDE

Du Parc (2): 19 h, 21 h 15, Eaton (2): 12 h, 14 h, 15 h, 16 h 30, 18 h 45, 21 h, Laval (12): 19 h 05, 21 h 30, Palace (5): 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h 10, 21 h 25, Versailles (1): 19 h 15, 21 h 30

LA NUIT DE TOUS LES DEBAUCHES

Bijou: 11 h 40, 14 h 50, 18 h, 21 h 15

LAST BOYSCOUT

Dorval (3): 19 h 15, 21 h 30, Laval (3): 19 h, 21 h 20, Laval 2000 (1): 20 h, Loews (3): 13 h, 16 h 45, 20 h 30, Loews (4): 12 h, 15 h 45, 19 h 30, Versailles (5): 19 h, 21 h 20, Versailles (6): 19 h 20, 21 h 30

LITTLE MAN TATE

Bonaventure (2): 19 h 10, 21 h 20

MADAME BOVARY

Complexe Desjardins (4): 18 h 30, 21 h 15

MARTIN DE NOEL

Berri (2): 12 h 15, 13 h 30, 14 h 45, 16 h, Carrefour du Nord (St-Jerome): Pour horaire, 436-5944, Cinema Langelier (6): 20 h 30, Cinema Terrebonne (7): 19 h, Longueuil (2): 13 h, 14 h 30, 16 h, 17 h 30

MEDITERRANEO

Cineplex Centre-Ville (6): 13 h, 16 h 10, 19 h, 21 h 10

MEETING VENUS

Loews (2): 13 h 30, 16 h 05, 19 h, 21 h 25. Dernier spectacle sam.: 23 h 45

METROPOLIS

Cinema Festival (1): Ven., sam., lun.: 18 h 30, dim., merc., jeu.: 13 h, 15 h

LES MISÉRABLES

Cinema Festival (1): 20 h 15; dim., merc., jeu.: 17 h, 20 h 15

MOLIÈRE

Cinema Festival (2): 19 h

MONTREAL VU PAR...

Parisien (1): 12 h 45, 15 h 45, 18 h 30, 21 h 05

MY GIRL

Astre (4): 19 h
Bonaventure (1): 19 h, 21 h 10, Cineplex Centre-Ville (3): 13 h, 16 h, 19 h, 21 h 10

FAUBOURG STE-CATHERINE (1): 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30, Plaza Cote-des-Neiges (5): 19 h 15, 21 h 15, Pointe-Claire (5): 19 h 20, 21 h 30

LES NERFS À VIF

Berri (4): 12 h 15, 14 h 15, 16 h, 19 h, 21 h 30, Capitol (5): 19 h, 21 h 30, Cinema Joliette (2): 19 h, 21 h 30, Cinema Langelier (3): 21 h 20, Cinema Terrebonne (1): 19 h, 21 h 20, Laval 2000 (2): 19 h, 21 h 25, Longueuil (1): 19 h, 21 h 30

NOCES RITUELLES

Bijou: 10 h, 13 h 10, 16 h 25, 19 h 15

ON GOLDEN BLONDE

Eve: 11 h, 13 h 30, 16 h 05, 18 h 35, 21 h 10

OTHER PEOPLE'S MONEY

Loews (5): 12 h 35, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 10, 21 h 35. Dernier spectacle sam.: 23 h 50

LE PRINCE DES MAREES

Berri (3): 12 h 45, Brossard (2): 19 h, 21 h 30, Carrefour du Nord (St-Jerome): Pour horaire, 436-5944, Carrefour Laval (6): 19 h 05, 21 h 40, Cinema Joliette (3): 21 h 30, Cinema Langelier (5): 20 h 20, Cinema Terrebonne (2): 20 h 30

PRINCE OF TIDES

Astre (2): 20 h 30

CINEMA EGYPTIEN (3): 13 h 15, 16 h, 19 h, 21 h 45

PLACE ALEXIS NIHON (1): 13 h, 16 h, 19 h, 21 h 45

PLAZA COTE-DES-NEIGES (6): 19 h, 21 h 40, Pointe-Claire (1): 19 h, 21 h 40, Pointe-Claire (2): 19 h, 21 h 40

FIEVEL AU FAR WEST

Berri (3): 12 h 50, 15 h 15, 16 h, 17 h 30, Carrefour du Nord (St-Jerome): Pour horaire, 436-5944, Cinema Langelier (6): 19 h, Cinema Terrebonne (2): 19 h, Longueuil (1): 12 h 15, 13 h 45, 15 h 15

FILMS PUBLICITAIRES

Parisien (7): 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 35, 21 h 35

FISHER KING

Palace (5): 13 h 15 h 40, 18 h 20, 21 h

FOR THE BOYS

Carrefour Laval (1): 19 h, 21 h 30, Cinema Langelier (2): 21 h 05, Cineplex Centre-Ville (9): 13 h 10, 16 h, 19 h, 21 h 30

FAUBOURG STE-CATHERINE (2): 13 h, 16 h, 19 h, 21 h 30

PLAZA COTE-DES-NEIGES (4): 19 h, 21 h 30, Pointe-Claire (6): 19 h, 21 h 30

FRANKIE & JOHNNY V.F.

Imperial (4): Joliette: 19 h 05, 21 h 35, Laval (6): 19 h 10, 21 h 25, Omega (2): 19 h, 21 h 15

GAWIN

Complexe Desjardins (4): 13 h, 14 h 50, 16 h 40

HOOK

Astre (1): 19 h, 21 h 30, Dorval (1): 18 h 30, 21 h 30, Du Parc (1): 18 h 15, 21 h 05, Eaton (1): 12 h 30, 15 h 20, 18 h 10, 21 h, Jean-Talon: 19 h, 21 h 30, mar.: 13 h 45, 16 h 20, 19 h, 21 h 30, Laval (5): 18 h 20, 21 h 10, Loews (1): 12 h 30, 15 h 20, 18 h 10, 21 h, Dernier spectacle sam.: 23 h 30

HORS LA VIE

Cineplex Centre-Ville (4): 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h

IMAX - MONTAGNES DE FEU

Vieux-Port de Montreal Du mar. au dim.: 10 h, 13 h, 14 h 30, 16 h, 19 h, saut sam. Version anglaise: 11 h 30, 17 h 30 - Les Rolling Stones Du mar. au dim.: 20 h 30, ven., sam.: 20 h 30, 22 h 30

JESUIT JOE

Eaton (6): 12 h 25, 14 h 40, 16 h 55, Omega (4), Longueuil: 19 h, 21 h

JFK

Berri (1): 13 h 45, 17 h 15, 20 h 40, Brossard (3): 20 h 15, Carrefour du Nord (St-Jerome): Pour horaire, 436-5944, Cinema V (1): 20 h 30, Cinema Joliette (1): 20 h, Cinema Langelier (6): 20 h 30, Cinema Terrebonne (7): 20 h 30, Complexe Desjardins (2): 12 h 30, 15 h 15, 16 h 30, Laval (10): 20 h 30, Laval 2000 (1): 20 h, Loews (3): 13 h, 16 h 45, 20 h 30, Loews (4): 12 h, 15 h 45, 19 h 30, Versailles (5): 19 h, 21 h 20, Versailles (6): 19 h 20, 21 h 30

LA NUIT DE TOUS LES DEBAUCHES

Bijou: 11 h 40, 14 h 50, 18 h, 21 h 15

LAST BOYSCOUT

Dorval (3): 19 h 15, 21 h 30, Laval (3): 19 h, 21 h 20, Laval 2000 (1): 20 h, Loews (3): 13 h, 16 h 45, 20 h 30, Loews (4): 12 h, 15 h 45, 19 h 30, Versailles (5): 19 h, 21 h 20, Versailles (6): 19 h 20, 21 h 30

LITTLE MAN TATE

Bonaventure (2): 19 h 10, 21 h 20

MADAME BOVARY

Complexe Desjardins (4): 18 h 30, 21 h 15

MARTIN DE NOEL

Berri (2): 12 h 15, 13 h 30, 14 h 45, 16 h, Carrefour du Nord (St-Jerome): Pour horaire, 436-5944, Cinema Langelier (6): 20 h 30, Cinema Terrebonne (7): 19 h, Longueuil (2): 13 h, 14 h 30, 16 h, 17 h 30

MEDITERRANEO

Cineplex Centre-Ville (6): 13 h, 16 h 10, 19 h, 21 h 10

MEETING VENUS

Loews (2): 13 h 30, 16 h 05, 19 h, 21 h 25. Dernier spectacle sam.: 23 h 45

METROPOLIS

Cinema Festival (1): Ven., sam., lun.: 18 h 30, dim., merc., jeu.: 13 h, 15 h

LES MISÉRABLES

Cinema Festival (1): 20 h 15; dim., merc., jeu.: 17 h, 20 h 15

MOLIÈRE

Cinema Festival (2): 19 h

MONTREAL VU PAR...

Parisien (1): 12 h 45, 15 h 45, 18 h 30, 21 h 05

MY GIRL

Astre (4): 19 h
Bonaventure (1): 19 h, 21 h 10, Cineplex Centre-Ville (3): 13 h, 16 h, 19 h, 21 h 10

FAUBOURG STE-CATHERINE (1): 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30, Plaza Cote-des-Neiges (5): 19 h 15, 21 h 15, Pointe-Claire (5): 19 h 20, 21 h 30

LES NERFS À VIF

Berri (4): 12 h 15, 14 h 15, 16 h, 19 h, 21 h 30, Capitol (5): 19 h, 21 h 30, Cinema Joliette (2): 19 h, 21 h 30, Cinema Langelier (3): 21 h 20, Cinema Terrebonne (1): 19 h, 21 h 20, Laval 2000 (2): 19 h, 21 h 25, Longueuil (1): 19 h, 21 h 30

NOCES RITUELLES

Bijou: 10 h, 13 h 10, 16 h 25, 19 h 15

ON GOLDEN BLONDE

Eve: 11 h, 13 h 30, 16 h 05, 18 h 35, 21 h 10

OTHER PEOPLE'S MONEY

Loews (5): 12 h 35, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 10, 21 h 35. Dernier spectacle sam.: 23 h 50

LE PRINCE DES MAREES

Berri (3): 12 h 45, Brossard (2): 19 h, 21 h 30, Carrefour du Nord (St-Jerome): Pour horaire, 436-5944, Carrefour Laval (6): 19 h 05, 21 h 40, Cinema Joliette (3): 21 h 30, Cinema Langelier (5): 20 h 20, Cinema Terrebonne (2): 20 h 30

PRINCE OF TIDES

Astre (2): 20 h 30

CINEMA EGYPTIEN (3): 13 h 15, 16 h, 19 h, 21 h 45

PLACE ALEXIS NIHON (1): 13 h, 16 h, 19 h, 21 h 45

PLAZA COTE-DES-NEIGES (6): 19 h, 21 h 40, Pointe-Claire (1): 19 h, 21 h 40, Pointe-Claire (2): 19 h, 21 h 40

ROBE NOIRE

Cinema Commodore (Cartierville): 21 h 15, Cineplex Centre-Ville (8): 13 h 05, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 05, Dauphin (2): 19 h 15, 21 h 15, Longueuil (2): 19 h, 21 h 30

STAR TREK VI

Chateauguay (5): 19 h 15, 21 h 15, Fairview (1): 19 h, 21 h 25

GREENFIELD (2): 19 h, 21 h 15

IMPERIAL (2): 12 h, 14 h 20, 16 h 40, 19 h, 21 h 30

Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 45, Laval (9): 19 h 10, 21 h 25, Versailles (3): 19 h, 21 h 15

SUZIE FRISETTES

Berri (1): 12 h, Cinema Commodore (Cartierville): 19 h, Cinema Langelier (3): 19 h 10, Cinema Terrebonne (5): 19 h, Cineplex Centre-Ville (2): 13 h 50, 16 h 05, 19 h 05, 21 h 15

LA TENTATION DE VENUS

Dauphin: 19 h, 21 h 30

TOTO LE HÉROS

Cinema Festival (2): 17 h 30, 19 h 30, 21 h 15

TRULY MADLY DEEPLY

Cinema Egyptien (2): 13 h 45, 16 h 30, 19 h 15, 21 h 30, Plaza Cote-des-Neiges (7): 19 h 20, 21 h 20

UNBELIEVABLE ORGIES

Eve: 9 h 50, 12 h 20, 14 h 50, 17 h 25, 19 h 55